

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTES RENDUS INTEGRALS — 49^e SEANCE2^e Séance du Mardi 14 Novembre 1972.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1973 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5137).

Agriculture et développement rural, fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, budget annexe des prestations sociales agricoles (suite) :

M. Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural.

MM. Arthur Moulin, Soisson, Beucier, Bégué, Schloesing, Lavielle, Jalu, Bonnel, Murat, Villon, le ministre, Ramette, le président, Rolland.

MM. Papon, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; le ministre, le président.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 5156).

PRESIDENCE DE M. EUGENE CLAUDIUS-PETIT,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1973 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973 (n^{os} 2582, 2585).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A. ET B. A. P. S. A.

(Suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural, du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé l'audition des orateurs inscrits dans la discussion des crédits.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je veux tout d'abord rendre hommage aux rapporteurs et les remercier.

Ce matin, dans des interventions résumées, extrêmement brèves mais concrètes, ils ont analysé avec beaucoup de soin l'ensemble du projet de budget du ministère de l'agriculture.

D'ailleurs, dans leurs rapports, ils avaient déjà informé l'Assemblée de tous les éléments de ce projet, dans des conditions qui m'autorisent à ne pas entrer dans le détail.

Cette facilité qui m'est donnée par l'étude très complète à laquelle se sont livrés vos rapporteurs et qu'ils ont portée à votre connaissance me permettra donc de consacrer l'essentiel de mon intervention aux éléments déterminants de la politique agricole du Gouvernement.

Pour définir cette politique, il convient tout d'abord d'analyser les objectifs que nous poursuivons et les moyens qui doivent être mis en œuvre pour les atteindre. Ensuite, il faut s'interroger sur le cadre dans lequel s'inscrit aujourd'hui notre politique agricole, ainsi que sur les conclusions à en tirer au niveau de chacun des grands secteurs. Enfin, il importe d'examiner dans quelle mesure le projet de budget pour 1973 marque une étape vers la réalisation de ces objectifs.

Il y a quinze ans, notre agriculture connaissait incontestablement une crise très sérieuse qui était due aux premiers symptômes d'une adaptation difficile aux conditions modernes de l'économie.

Depuis cette époque, deux éléments essentiels sont intervenus, qui, bien entendu, doivent être présents à tout instant à l'esprit lorsqu'on parle de politique agricole.

Le premier élément, c'est, naturellement, le vote par votre Assemblée, par le Parlement, de la loi d'orientation agricole et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole, qui, en marquant très profondément l'évolution de notre agriculture, nous ont tracé la voie dans laquelle nous devons nous engager si nous voulions permettre l'adaptation d'une agriculture qui était très en retard, au niveau de ses structures, aux exigences économiques et sociales d'une société moderne.

Lé deuxième élément a été, sur le plan extérieur, la création du Marché commun, avec les deux aspects positifs qui l'ont caractérisé et sur lesquels je reviendrai, à savoir un bilan financier très positif pour l'agriculture française et, surtout, la possibilité de débouchés très importants qui nous ont permis de continuer notre production agricole sans avoir à en contingerer le volume.

En fonction de ces deux éléments, il s'est produit, sur le plan psychologique, une sorte de retournement dans l'opinion publique, quant à la place que devait avoir l'agriculture et les agriculteurs dans notre société, telle que M. le Président de la République notamment, l'a définie dans ses interventions et dans ses discours de Mauriac et de Saint-Flour.

Quels sont donc les objectifs et les moyens de les atteindre ?

L'évolution de notre société et les données économiques du monde moderne nous conduisent à souhaiter, pour l'avenir, une agriculture puissante, rentable et libérale.

Que peut-on dire pour justifier ces options ?

Tout d'abord je crois que l'on peut, sans exagération et au-delà des problèmes conjoncturels posés par tels ou tels excédents, affirmer que le monde moderne, au cours des prochaines années ou des prochaines décennies, sera confronté avec un problème de pénurie de produits alimentaires.

Cela apparaît très clairement lorsqu'on observe l'évolution démographique du monde, l'évolution du niveau de vie et surtout, peut-être, l'évolution économique de l'ensemble des pays en voie de développement, qui, dans les prochaines années, se traduiront, sur le plan de leurs revenus et donc de leur consommation — c'est une exigence à la fois morale et politique — par une expansion très importante de la demande de produits alimentaires.

Or il se trouve que la France, par la qualité de ses agriculteurs, héritiers d'une longue tradition, par la richesse de sa terre, a une vocation éminente à répondre, au moins pour partie, aux exigences de ce marché.

L'agriculture doit donc être appréciée aujourd'hui dans un contexte différent de celui que l'on pouvait imaginer il y a encore quelques années, et elle est appelée à devenir, à côté de notre potentiel industriel, un des éléments de la puissance économique nationale.

Si nous acceptons cette option fondamentale, nous sommes ainsi conduits à nous interroger sur les structures dans lesquelles notre agriculture doit rechercher son développement souhaitable et même nécessaire.

Nous avons à plusieurs reprises, à la suite, notamment, des discours prononcés par M. le Président de la République, affirmé très clairement que notre choix fondamental, en matière de structures, était assis sur l'exploitation de type familial, que je préférerais appeler, si vous le voulez bien, l'exploitation à responsabilité personnelle.

Là encore, compte tenu de ce qui a été dit, il convient de se livrer à un exercice de réflexion.

Pendant longtemps, en effet, de nombreux penseurs et théoriciens ont cru que l'industrialisation des techniques de production devrait inéluctablement conduire à la constitution d'entreprises agricoles de grandes dimensions, capables de mettre en œuvre des capitaux importants, avec une main-d'œuvre hautement spécialisée, et qui supplanteraient techniquement et économiquement les exploitations de type familial.

Or, avec une opiniâtreté qui déconcerte certains, les exploitations de taille humaine ont résisté et elles continuent de former l'ossature même de notre agriculture.

Néanmoins, deux écoles de pensée ont tenté d'engager l'agriculture dans des voies différentes. Il s'agit, d'une part, de l'agriculture largement inspirée de conceptions de type capitaliste qu'ont connue certains Etats, notamment en Amérique, et, d'autre part, des exploitations de type collectiviste, visant à faire échapper les agriculteurs — selon la phraséologie traditionnelle — à la « domination du capital ».

Lorsqu'on évalue les résultats d'un côté comme de l'autre, on s'aperçoit qu'ils sont très loin d'avoir comblé les aspirations de ceux qui avaient été à l'origine de ces tentatives.

En effet, les Américains ont observé très rapidement que l'exploitation de type capitaliste ne répondait pas totalement aux critères de rentabilité exigés par l'économie moderne ; depuis plus de dix ans, ils sont revenus systématiquement à une agriculture fondée sur des exploitations du type des nôtres, c'est-à-dire à responsabilité personnelle.

Je ne ferai pas de commentaires sur les exploitations des pays de type communiste, qui persistent dans ce que je considère comme une erreur économique, avec les résultats que chacun peut observer et qui, en dépit de la discrétion dont ces pays s'entourent lorsqu'il s'agit de faire connaître leurs résultats économiques, n'échappent pas à la connaissance du grand public. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Pierre Villon. Soyez donc sérieux ! Voyez l'exemple de la R. D. A. !

M. Jacques Cressard. Cela crève les yeux de tout le monde !

M. Roger Roucaute. C'est une vieille musique !

M. Jacques Cressard. C'est une musique qui vous fait toujours danser !

M. Pierre Charié. Et cela vous permet de ne pas être sérieux !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Au-delà de ces considérations qui peuvent difficilement être mises en cause, les techniciens et les économistes — ceux, notamment, de l'institut national de la recherche agronomique, auxquels je rends ici hommage — ont démontré par tous leurs travaux

récents que la structure familiale était, sur le plan économique et contrairement à ce que l'on a pu penser pendant longtemps, la mieux adaptée à la rentabilité de l'investissement agricole moderne.

Enfin, sur le plan social, dans une société dont l'industrialisation amène à faire peser des contraintes de plus en plus lourdes sur chacun d'entre nous, il est évident que les agriculteurs, dans leur ensemble, préfèrent — et ils le manifestent très clairement, à juste titre — une exploitation de ce type.

C'est la raison pour laquelle, fondés sur des constatations d'ordre économique ou d'ordre social, nous référant aux expériences qui ont été conduites ici ou là, nous affirmons, sans grand risque de nous tromper, que notre politique doit très fermement continuer à s'appuyer sur des structures à responsabilité personnelle, les seules qui puissent répondre aux exigences de l'investissement moderne comme aux exigences de la vie en société telle que nous la concevons, nous qui sommes attachés à une conception libérale de la société. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Arthur Ramette. Il y a quatorze ans que vous faites le contraire !

M. le ministre de l'agriculture. Donnez donc vos conseils à ceux qui les sollicitent. Pour le moment, je ne vous demande rien. J'ai fait ma religion sur ce point et je l'affirme très clairement.

M. Roger Roucaute. Sur ce point et sur d'autres !

M. le ministre de l'agriculture. Parfaitement, j'ai le courage de mes opinions.

En contrepartie de cette politique, un effort d'organisation et d'aménagement de nos structures agricoles s'impose. Tout naturellement, d'ailleurs, par l'intermédiaire de la mutualité, de la coopération et des organisations de producteurs, l'agriculture l'a spontanément accompli. Mais il convient de l'aider et d'amplifier cet effort.

De même, il est nécessaire de poursuivre une politique qui permette d'adapter ces structures aux exigences d'une agriculture moderne, afin qu'elles servent de base à la modernisation et à la rentabilisation nécessaires de l'outil de production qu'est l'agriculture.

Une agriculture puissante, fondée sur l'exploitation à responsabilité personnelle, suppose évidemment le maintien d'une importante population agricole active.

M. Emile Bizet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Or, nous observons depuis déjà des dizaines d'années un exode rural qui, certes, était justifié à un moment de notre histoire par les nécessités d'adaptation de l'économie ; mais il connaît aujourd'hui une ampleur qui, sans aucun doute, doit être freinée, sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, c'est-à-dire dans les conséquences qu'a cet exode sur la pyramide d'âge des exploitants agricoles.

Cette action suppose naturellement un effort important à la fois pour maintenir les agriculteurs sur leurs terres et pour faciliter l'installation des jeunes dans l'agriculture, afin de répondre aux objectifs de production, mais aussi à un autre objectif auquel nous sommes peut être plus sensible qu'hier et qui est essentiel pour l'aménagement rural : faire en sorte que l'espace rural ne soit plus considéré comme un réservoir d'hommes, de capitaux ou de terres pour l'urbanisation ou pour l'industrialisation.

Partant du principe que l'homme à la campagne coûte incontestablement moins cher que l'homme à la ville, un effort important doit être consenti pour répondre aux besoins de régions qui ont tendance à subir un phénomène de désertion aussi fâcheux qu'onéreux.

C'est vrai au premier chef pour les zones de montagne. J'ai eu l'occasion il y a quelques semaines, au cours d'un congrès important organisé par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles à Clermont-Ferrand, d'apprécier la jeunesse et l'enthousiasme, mais aussi l'inquiétude, des jeunes agriculteurs des zones de montagne qui voient peu à peu la vie disparaître de leurs régions ; ils sont très préoccupés par leur avenir et remettent même en question l'opportunité de demeurer sur leurs terres.

Or le coût de ces départs est très élevé pour la société, mais il n'est pas comptabilisé au passif du budget de l'agriculture comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un budget fonctionnel.

La désertion des agriculteurs, indépendamment de ses conséquences sociales et de ses réactions sur l'ensemble de la politique d'aménagement du territoire, est un phénomène onéreux, du fait des équipements qu'on doit maintenir pour une population réduite et qui, parce qu'ils sont marginaux, coûtent évidemment plus cher, onéreux aussi parce que le transfert dans les zones urbaines surpeuplées d'une population dont l'installation est généralement mauvaise exige des investissements d'un coût élevé.

Ces motifs incitent à un effort important. C'est dans cet esprit que, pour faciliter notamment l'installation des jeunes dans les zones de montagne et dans les zones où la population active est insuffisante, j'ai retenu, sur les suggestions de certaines organisations, l'institution d'une dotation d'installation en faveur des jeunes agriculteurs, qui sera mise en place pour le 1^{er} janvier 1973. Dans le même esprit, je me suis engagé à déposer un projet de loi sur le statut des aides familiaux et à prendre des mesures visant à la création d'un fonds de caution mutuelle qui permettra aux jeunes agriculteurs de procéder à des emprunts même s'ils ne peuvent offrir les sûretés nécessaires pour les obtenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

L'importance de ces dispositions m'a conduit à créer un groupe d'étude des problèmes posés par les zones de montagne, qui déposera ses conclusions avant la fin de l'année.

Toute une série de textes, mesures ou initiatives visant au développement des zones de montagne seront prises afin, non pas tellement de compenser les handicaps géographiques qu'elles connaissent car bien d'autres régions souffrent aussi de handicaps structurels importants, mais pour conserver dans nos grandes zones de montagne françaises un nécessaire équilibre économique qui ne peut être fondé que sur une activité agricole, qui doit donc être sauvegardé en toute hypothèse, ce qui exige de notre part un effort substantiel.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Mais il convient surtout de noter que nombreux sont les agriculteurs qui, depuis bien des années, ont tendance à perdre confiance. Nous devons donc, en priorité, chercher à faire renaître en eux cette confiance si nécessaire pour atteindre l'objectif retenu : une production agricole importante et conforme aux exigences de l'avenir.

En réalité, la confiance dépend de deux éléments essentiels : le niveau de vie et le mode de vie.

En ce qui concerne le niveau de vie, deux problèmes sont à considérer.

Le premier, c'est la sécurité.

Dans le monde moderne, compte tenu notamment des investissements à réaliser, aucune exploitation, qu'elle soit agricole ou industrielle, artisanale ou commerciale, ne peut survivre si elle n'est pas assurée du minimum de sécurité nécessaire en matière de débouchés et de prix. Or, si certaines spéculations connaissent, grâce aux règlements communautaires, une telle sécurité, il en est d'autres, comme hier les fruits et légumes, comme aujourd'hui la production de porcs, la viticulture, où la sécurité est pratiquement nulle ou très insuffisante. Par conséquent, dans chacun de ces différents secteurs de l'activité agricole nationale — et j'y reviendrai — nous devons répondre à cet impératif que constitue la sécurité du revenu des agriculteurs.

Le deuxième problème concerne les prix agricoles.

Dans une période où tous les grands pays industriels, notamment la France, subissent les conséquences de tensions inflationnistes sérieuses, en particulier sur le plan des denrées alimentaires dont les prix ont tendance à croître de façon extrêmement alarmante pour le consommateur, il est difficile de parler de prix agricoles. Néanmoins, même dans une telle conjoncture, il faut apprécier la responsabilité qu'encourent les prix à la production. Pour ma part, je ne pense pas qu'elle soit très grande dans les phénomènes inflationnistes que nous connaissons.

M. René Le Bault de la Morinière, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. A mon sens, l'inflation actuelle relève de critères différents de ceux que nous avons eu l'habitude d'étudier dans les manuels. Plus que d'une inflation par les coûts ou par la demande, c'est d'une inflation de comportement qu'il s'agit, conséquence de la croissance, qui est un phénomène caractéristique de l'époque moderne.

La France connaît, depuis quelques années, une croissance économique exceptionnelle qui la met en tête de la quasi-totalité des pays du monde. Elle ne peut donc ignorer les tensions inflationnistes.

Cette observation appelle certaines réflexions — mais elles ne relèvent pas de ma compétence — sur la croissance de la masse monétaire et sur les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre ces tensions. Mais, dans le grand arsenal de ces moyens, les prix agricoles à la production ne me paraissent venir qu'à une place très modeste.

En effet, que nous montre l'exemple le plus caractéristique, celui de la viande bovine ? Il nous indique que nous sommes dans une période de pénurie, laquelle provoque un déséquilibre entre l'offre et la demande, lui-même générateur de hausse des prix à la production et aussi, naturellement, à la consommation.

Certains ont pu récemment, à l'occasion du dernier conseil commun des ministres de l'agriculture et des ministres des finances à Luxembourg — notamment la commission des Communautés — suggérer dans ce domaine une modération de l'évolution des prix agricoles, afin de lutter contre la tendance à la hausse des prix. C'est là, à mon avis, une fausse solution, car une modération des prix aurait essentiellement pour résultat de décourager les producteurs et, par conséquent, de faire subsister plus longtemps encore la pénurie. Lorsqu'on sait que la demande est, par définition, relativement inélastique, on peut s'interroger sur cette réponse au problème posé. Pour sa part, la France n'a pas douté que c'était une mauvaise réponse, puisque c'est à son initiative que cette recommandation de la commission a été repoussée par le conseil des ministres de l'agriculture des pays de la Communauté. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Mais nous nous devons de réfléchir à la hiérarchie des prix agricoles.

Si l'on peut s'interroger sur les prix des productions végétales — d'ailleurs, nous n'avons pas beaucoup à le faire puisque la politique et les désirs de tous nos partenaires vont dans le sens de la hausse — en revanche, nous devons constater que la place occupée par les prix des productions animales dans la hiérarchie des prix agricoles est loin de donner satisfaction. Dans ces productions animales, je mets au même titre le lait et la viande, étant convaincu qu'on ne peut pas séparer l'un de l'autre, notamment dans une politique d'incitation à la production de la viande, surtout dans notre pays où, pour 70 p. 100, elle provient de troupeaux de races laitières.

C'est pourquoi la France prendra position, notamment au moment de la fixation des prix agricoles, c'est-à-dire avant le 1^{er} avril prochain, en faveur d'une augmentation parallèle des prix des productions animales, lait et viande, qui soit de nature à permettre la correction de cette hiérarchie des prix à leur profit. En effet, ces productions conditionnent le revenu des agriculteurs qui ont incontestablement le plus besoin d'encouragements et de confiance, notamment si nous voulons poursuivre une politique, sur laquelle je reviendrai, consistant à augmenter substantiellement notre potentiel de production de viande bovine.

Niveau de vie donc, mais également mode de vie !

Les agriculteurs n'ont évidemment pas le sentiment de participer réellement aux conquêtes de la civilisation moderne que sont notamment le confort matériel et les loisirs. Par conséquent, tant sur le plan matériel que sur le plan psychologique, un effort important est à entreprendre pour qu'ils ne se sentent pas isolés dans une société qui évoluerait sans eux, d'où la nécessité de mettre en place, dans le monde rural, des structures qui offriront aux agriculteurs un mode de vie conforme à leurs aspirations.

Ce mode de vie doit être analysé sur trois plans : celui des équipements collectifs, celui des équipements individuels et celui de l'environnement.

Un effort très important a été accompli depuis quelques années en faveur des équipements collectifs, mais il doit être soutenu systématiquement, notamment pour les équipements qui conditionnent la vie rurale même — adductions d'eau, électricité, voirie — ainsi que pour tous les équipements sociaux, culturels, sportifs qui apportent à ceux qui, trop souvent, sont tentés d'aller chercher ce genre de satisfaction dans des villes surpeuplées, même s'ils doivent le regretter quelque temps plus tard, les éléments qui leur permettent de vivre comme tout le monde.

Sur le plan individuel — j'ai observé les demandes présentées par certains rapporteurs — l'effort à consentir concerne incontestablement l'habitat. J'ai d'ailleurs l'intention de m'y consacrer dans les prochains mois. En effet les conditions d'habitat

détournement nombre de jeunes, notamment des jeunes femmes, de l'installation à la campagne, même si les exploitations agricoles sont rentables.

Les services de remplacement sont apparus à certaines organisations comme nécessaires, non pour répondre peut-être aux sollicitations d'un très grand nombre d'agriculteurs, mais en tout cas pour donner la possibilité à ceux qui le souhaiteraient, notamment parmi les plus jeunes, de prendre des vacances. A cet égard, les moyens nécessaires ont été dégagés, à la suite de la conférence annuelle, pour aider à la constitution de ces services de remplacement, que je m'efforcerai de mettre progressivement en place dans tous les départements à partir du 1^{er} janvier prochain. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Le dernier point — ô ! combien essentiel dans les problèmes individuels — concerne la formation des hommes.

A notre époque, compte tenu des exigences de plus en plus importantes que les techniques font peser sur le travail de l'agriculture, il est inconcevable qu'un appareil de formation adapté ne fonctionne pas au profit des agriculteurs.

D'une part — je ne le dissimule pas, quelles que soient les critiques formulées par M. Bordage — l'enseignement agricole a vocation d'apporter au plus grand nombre possible d'agriculteurs la possibilité non de s'évader vers les villes, mais de remplir leur rôle avec efficacité et compétence.

M. Augustin Bordage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Sur ce point, le rapporteur, soutenu dans ce domaine par nombre de parlementaires, a fait apparaître l'insuffisance des crédits du budget pour 1973.

A ce sujet, je présenterai simplement une observation. Dans ce domaine, la situation est assez difficile à apprécier, dans la mesure où un très grand nombre de régions ont des besoins extrêmement importants et sollicitent l'installation d'équipements pour l'enseignement agricole supérieur ou technique. Nous n'avons pas les moyens de faire face à cette demande. En revanche, il faut reconnaître — l'un des rapporteurs l'a d'ailleurs fait ce matin — l'importance de notre capacité d'accueil ; je fais allusion non aux 80.000 places de l'enseignement agricole, mais simplement aux classes dotées de moyens de fonctionnement et d'un professeur, qui représentent un potentiel sensiblement supérieur au nombre d'élèves que nous avons.

Un problème de répartition se pose donc. Voilà pourquoi mes prédécesseurs ont lancé une opération fort délicate et fort complexe : l'établissement d'une carte scolaire. Cette carte scolaire — je le reconnais bien volontiers — a été assez longue à élaborer, chaque région ayant mis plus de temps que nous ne l'avions pensé à définir, pour ce qui la concerne, l'implantation des diverses formes d'enseignement agricole. Mis à part deux ou trois régions qui n'ont pas encore répondu — nous avons d'ailleurs rappelé aux préfets de région de bien vouloir donner une priorité à cette action — nous disposerons donc très prochainement de l'ensemble des éléments qui permettront de définir cette carte scolaire.

Il va de soi que, le moment venu, je consulterai les groupes de l'Assemblée nationale, ainsi que les organisations professionnelles et syndicales concernées, pour essayer de définir une politique d'implantation. Ainsi, sur la base d'un dossier plus rationnel, j'espère obtenir du ministre de l'économie et des finances les moyens de faire face à l'expansion de cet enseignement agricole. En attendant, je reconnais que les moyens dont je dispose ne sont pas à la mesure des aspirations qui ont été nettement affirmées ou confirmées par vos commissions.

Le deuxième élément de la formation des hommes, c'est la formation professionnelle.

Si l'on a pu mettre en place les éléments d'une formation professionnelle pour l'ensemble des secteurs secondaire et tertiaire de la nation, on n'a pas réussi, du fait des structures propres à l'agriculture, à mettre en place un tel système, et notamment à le financer, pour les agriculteurs, qui sont pourtant ceux qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi nous avons décidé, à l'occasion de la conférence annuelle, de doter l'A.N.D.A., c'est-à-dire l'association nationale pour le développement agricole, par le biais de la généralisation des taxes parafiscales, conformément à la demande faite unanimement par les organisations syndicales et professionnelles, des moyens nécessaires à mettre en place, dès le 1^{er} janvier, le fonds de la formation professionnelle, ce qui donnera ainsi aux agriculteurs français des moyens comparables à ceux dont disposent les autres travailleurs à la suite des

très importantes lois que le gouvernement précédent a fait voter. Je crois que c'est là un élément essentiel de la nouvelle politique agricole.

Mais tout cela, bien entendu, ne peut se faire sans une participation et une concertation de plus en plus étroites entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles représentatives de l'agriculture. Car nous n'en sommes plus au temps où l'on pouvait, à partir de centres de décision dont les responsabilités étaient contestables, imposer sa volonté sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, nous avons en face de nous des organisations professionnelles et syndicales qui ont indiscutablement la vocation de représenter les intérêts de leurs mandats et qui offrent l'appréciable avantage d'avoir une incontestable représentativité.

Aussi me suis-je efforcé, après mes prédécesseurs, dans le cadre de la politique qui est la nôtre depuis quinze ans, d'associer le plus possible, sur le plan de la conception — l'Etat devant conserver naturellement la responsabilité de la décision — l'ensemble de nos partenaires agricoles, car je suis convaincu que sans eux il est pratiquement impossible d'élaborer une politique agricole. Nous avons la chance d'avoir des organisations agricoles professionnelles et un syndicalisme fort parce que unitaire. Il est bien évident que leur participation aux décisions qui concernent les agriculteurs constitue, au même titre que les débats que nous avons entre nous, un élément important dans la poursuite de la politique que nous avait, depuis longtemps, tracée le général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Paul Duraffeur. Il est temps !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Les grandes lignes de la politique agricole que je viens de rappeler ont leur source, vous l'avez certainement remarqué, dans la loi d'orientation agricole de 1960 et dans la loi complémentaire de 1962.

Depuis douze ans, en effet, chacun de mes prédécesseurs, tout en apportant sa marque personnelle, a appuyé ses actions sur ces orientations fondamentales qui demeurent inchangées.

Toutefois, aujourd'hui, cette politique se présente dans un contexte nouveau, marqué par l'évolution des idées et par la conjoncture économique.

Sur le plan des idées, j'ai pu, en effet, constater que les critiques traditionnellement formulées à l'encontre de l'agriculture française, jugée par certains trop coûteuse et peu rentable, se sont en grande partie estompées. On entend de moins en moins dire que l'agriculture emploie trop d'hommes pour produire trop et à un coût trop élevé. Au contraire, chacun prend maintenant conscience que ce secteur de notre activité nationale présente, pour notre avenir économique, une importance aussi grande que l'industrie ou les activités tertiaires et qu'il convient de lui donner les moyens de s'intégrer pleinement dans une économie moderne.

Nous assistons d'ailleurs à un « décollage » certain de notre agriculture — comme disent les techniciens — qui s'explique par les efforts de restructuration et de modernisation poursuivis depuis plus de dix ans. Cette évolution nous permet aujourd'hui de poursuivre une politique non pas essentiellement fondée sur les concepts d'assistance chers à certains, ou de soutien des marchés, mais inspirée par le souci de construire un système de production rentable qui se développera en vertu de son propre dynamisme sans avoir besoin de recourir systématiquement à l'aide de l'Etat.

Nous assistons à un changement de dimension qui touche à la fois les structures et les comportements et qui nous ouvre de nouvelles perspectives dans le cadre de notre action, cadre qui est caractérisé par l'Europe élargie et qui s'applique dans chaque secteur de production. Si je tiens à en parler aujourd'hui, c'est parce que d'aucuns remettent parfois en cause la politique européenne et la politique agricole commune.

Il est vrai que notre appartenance à la Communauté économique européenne implique, sur le plan agricole, certaines contraintes et que nous ne sommes plus libres de faire tout ce que nous voulons, par exemple dans le domaine des prix ou des aides. D'autre part, certains règlements nous protègent mal : c'est le cas pour le porc et le vin ; c'était le cas pour les fruits et légumes jusqu'au dernier conseil de ministres de Luxembourg qui a, sur ce point, apporté des modifications conformes aux intérêts de nos producteurs.

Malgré ses insuffisances, la politique agricole commune reste, pour l'agriculture française, une chance essentielle qu'il convient de ne pas mépriser.

Depuis 1962, la politique agricole commune se traduit en effet par des transferts financiers qui apparaissent dans les comptes du F. E. O. G. A., qui jouent à notre profit et qui sont loin d'être négligeables.

Mais beaucoup plus important, quoique moins apparent, est l'avantage commercial que nous retirons de la politique agricole commune. En effet, cette politique nous permet d'exporter des quantités chaque année croissantes de produits agricoles vers nos partenaires du Marché commun, aux prix intérieurs de la Communauté, qui sont généralement très supérieurs aux prix mondiaux. Nos exportations agricoles vers la Communauté atteignant 20 milliards de francs, elles représentent donc une part très importante de notre production comme de nos exportations.

Selon certains, cet avantage financier et commercial n'est perceptible qu'au niveau du budget de l'Etat et de la balance des paiements de la France et l'exploitant n'en profite pas autant qu'il le souhaiterait. Une telle vue des choses me paraît erronée. Peut-on croire que la France, isolée du Marché commun, privée de son soutien financier et surtout de débouché pour ses produits agricoles, aurait pu s'engager dans la politique de développement qui est la sienne depuis quinze ans, consentir des hausses des prix agricoles malgré tout importantes, s'engager à ne pas limiter la croissance de sa production ? Je suis sûr qu'à ces trois questions on peut, sans risque de se tromper, répondre non ! Et ce non démontre l'intérêt que la politique agricole commune présente pour l'agriculture française.

Il est toujours difficile de récrire l'histoire mais je ne crois pas que, sur ce point, nous puissions être sérieusement contredits ou contestés.

Par ailleurs, au-delà même des chiffres et des incidences comptables du Marché commun agricole, au-delà de la courbe de nos exportations ou de la progression des prix à la production, la construction européenne a apporté aux agriculteurs français l'occasion de jouer un rôle moteur dans une entreprise politique considérable.

Les agriculteurs ont été les premiers Européens, les premiers à accepter des contraintes du fait du Marché commun, à accepter aussi le pari que ces contraintes se traduiraient en définitive par un progrès pour l'ensemble de la communauté nationale.

Ainsi, cette agriculture que l'on décrit trop couramment comme attachée au passé et vivant sur elle-même a su montrer, plus que tout autre secteur de la société française, qu'elle était ouverte aux idées nouvelles.

Il en résulte que l'actuel Marché commun est d'abord agricole : à Bruxelles, les deux tiers des réunions, les trois quarts du budget et plus de 95 p. 100 des règlements, c'est-à-dire des actions, sont consacrés à l'agriculture. Ces proportions devraient — et les agriculteurs en sont convaincus — diminuer dans l'avenir par la promotion de nouvelles missions des communautés, notamment dans le domaine de l'union économique et monétaire.

Il est clair cependant que l'élargissement du Marché commun à de nouveaux membres et l'extension de ses compétences à de nouveaux secteurs d'activité ne vont pas sans créer des problèmes, notamment sur le plan international. Aussi, de grandes négociations s'engageront dès l'année prochaine, dans le cadre du G. A. T. T. afin, d'une part, d'examiner les conséquences que l'élargissement du Marché commun pourrait avoir sur le commerce international et, d'autre part, de rechercher une plus grande libéralisation de ces échanges.

Dans cette large confrontation, la Communauté européenne devrait se montrer favorable à une progression du commerce international qui se ferait dans l'intérêt de tous ; mais elle devrait en même temps demeurer intimement décidée à maintenir très fermement le réseau d'obligations qui s'est créé sous le vocable de politique agricole commune, dans la mesure où cette politique lui est nécessaire non seulement pour maintenir le niveau de vie d'une fraction importante de sa population active, mais surtout parce que, notamment pour des raisons historiques, cette politique s'est trouvée être au cœur de la construction européenne et que nous y restons très attachés.

C'est pourquoi le Premier ministre a été conduit à réaffirmer très nettement, ces dernières semaines, que, dans les négociations internes de la nouvelle Communauté élargie que dans les négociations externes, la France défendrait fondamentalement la politique agricole commune et ne ferait aucune concession sur les principes qui sont à la base de cette politique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Compte tenu de ces objectifs, et dans ce cadre élargi, il convient d'examiner les principaux secteurs de production et les problèmes qu'ils peuvent poser.

Voyons d'abord le secteur qui nous cause le plus de préoccupations : celui des productions animales.

En premier lieu, la production de viande bovine traverse une période de pénurie non seulement européenne mais mondiale, et cela risque de durer. Or la France, par tradition mais aussi par le fait que son potentiel fourrager est inutilisé pour une bonne part, a une vocation importante qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour répondre à une consommation internationale croissante. Par conséquent, il convient qu'elle acquière un élément de richesse à partir de sa capacité de production de viande bovine.

Mais, pour cela, il faut répondre aux questions que se posent ceux-là mêmes qui sont à la base de cette richesse, c'est-à-dire les éleveurs qui, de plus en plus, et depuis longtemps, ont cédé à un certain découragement en raison de l'insuffisance des prix à la production, donc de leur revenu, de l'absence de sécurité qui caractérisait leur production, des contraintes journalières particulièrement fortes qui pèsent sur eux et aussi de l'inadaptation des moyens financiers qui leur permettraient de faire les investissements nécessaires.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé, à l'occasion de la conférence annuelle, d'élaborer un plan de relance de notre production bovine.

Ce plan apporte des réponses aux questions posées.

La première a trait à la nécessaire participation des agriculteurs à la définition d'une politique de l'élevage. Nous avons décidé d'instituer, à compter du 1^{er} janvier, une commission nationale de l'élevage. Elle sera composée de représentants au plus haut échelon des pouvoirs publics et des organisations professionnelles et syndicales représentatives de l'agriculture. Présidée par le ministre de l'agriculture, elle sera chargée de concevoir et d'élaborer une politique de l'élevage dont le Gouvernement prendra ensuite la responsabilité.

Mais cette nouvelle structure, bien que permettant d'associer et de faire participer les agriculteurs à la définition de cette politique, nous a paru encore insuffisante. En effet, on s'aperçoit déjà que telle ou telle décision prise au niveau national s'applique, dans le domaine de l'élevage, avec plus ou moins de bonheur si l'on veut tenir compte des caractéristiques particulières de la région naturelle, du berceau de race ou tout simplement de la géographie locale.

Aussi avons-nous pensé qu'il convenait de compléter ce mécanisme par l'institution dans chaque région d'une commission professionnelle chargée, dans le cadre de la politique générale définie par la commission nationale, d'appliquer le système des aides et des incitations, en l'adaptant à ces caractéristiques régionales.

La deuxième question concernait l'adaptation des modalités de financement. Il est apparu que les investissements importants, coûteux et à long terme, incombant aux éleveurs, étaient financés par des moyens inadaptés à leur importance. C'est pourquoi nous avons décidé d'allonger la durée des prêts, de leur affecter un différé d'amortissement et d'en abaisser le taux d'intérêt pour toute une série d'investissements.

C'est ainsi que, pour les bâtiments d'élevage, les prêts seront désormais d'une durée de dix-huit ans — portée à vingt ans pour les zones de montagne — au taux de 4,5 p. 100 avec trois ans de différé d'amortissement.

Pour les achats en vue de l'augmentation du cheptel, les prêts sont portés à dix ans et le taux d'intérêt ramené à 4,5 p. 100, avec trois ans de différé d'amortissement.

Pour l'amélioration de la production fourragère, un différé d'amortissement est institué, le taux est ramené à 4,5 p. 100 et la durée est prolongée en fonction des caractéristiques propres à chaque investissement.

La troisième question concernait les aides directes pouvant être apportées aux agriculteurs faisant de l'élevage. Il s'agit des primes qui, vous le savez, font l'objet de décisions communautaires. Après de longues discussions et de nombreuses confrontations, la commission de Bruxelles a bien voulu retenir les propositions de la France et les soumettre à nos partenaires. En principe, il doit en être délibéré au cours des deux prochains conseils de ministres de Bruxelles afin qu'une décision soit prise avant le 1^{er} janvier prochain.

Les propositions actuelles de la commission nous donnent toute satisfaction. Je rappelle qu'elles concernent l'établissement d'une prime pour tous les veaux de viande au moment de la naissance et que nous essaierons de l'étendre jusqu'à l'âge de six mois ; une prime pour les génisses après un premier vêlage ; une prime pour la non-commercialisation du lait, avec possibilité d'adaptation nationale des modalités d'application en fonction

des bassins laitiers, pour ne pas créer de difficultés ou de distorsions économiques; enfin, une prime à l'hectare accordée aux agriculteurs qui se soumettront à des plans de développement en matière d'élevage.

Une quatrième question — car il convenait d'envisager tous les aspects de la spéculation de l'élevage — se rapporte aux prix. Sur ce plan aussi, nous sommes, bien entendu, conduits à être un des éléments d'une décision qui est prise à Bruxelles. Mais, je le répète, la France a pris nettement position en faveur d'une modification substantielle de la hiérarchie des prix agricoles et en faveur des productions animales; elle plaidera à Bruxelles pour une augmentation importante des prix des productions animales, qu'il s'agisse du lait ou de la viande, les deux productions étant par essence indissociables.

La cinquième question concernait ce fléau que nous subissons depuis longtemps et contre lequel nous n'avons peut-être pas lutté, jusqu'à présent, avec suffisamment d'efficacité, j'ai nommé la brucellose et ses conséquences désastreuses sur la production de viande et sur les revenus des agriculteurs qui en sont victimes, sans parler des conséquences sur nos exportations puisqu'à compter du 1^{er} janvier 1978, nous ne pourrions plus théoriquement exporter de viande si nous n'avons pas réussi à éliminer la brucellose.

Lors de la conférence annuelle, plusieurs décisions ont été prises.

La première, mécanique en quelque sorte, consiste à doubler la prime d'abatage des vaches ayant avorté, afin de compenser la perte enregistrée par les agriculteurs et d'éviter que trop nombreux soient ceux qui conservent des vaches ayant avorté, ce qui maintient inévitablement des foyers de contamination qu'il convient de supprimer.

La deuxième mesure consiste dans la définition d'une politique de lutte contre la brucellose. A cet égard, nous avons été amenés à nous concerter longuement avec les vétérinaires, la profession agricole et les spécialistes qui souvent, c'est d'ailleurs normal, ont émis des réserves ou des opinions contraires. Finalement, nous avons arrêté, disons modestement, un programme qui sera mis en œuvre progressivement et susceptible d'évoluer en fonction des résultats techniques enregistrés. Ce programme comporte : le dépistage systématique; la vaccination obligatoire de toutes les génisses impubères entre quatre et sept mois, avec dérogation possible soit dans les régions où le dépistage a abouti à la disparition de la brucellose, soit dans les régions traditionnellement exportatrices de reproducteurs; enfin, l'abatage de tous les infectés latents, à quelque moment que l'infection ait été constatée.

L'ensemble de ces mesures fait actuellement l'objet de réunions entre le ministère de l'économie et des finances et le ministère de l'agriculture, afin d'arrêter les modalités financières fort onéreuses de réalisation de ce programme de lutte contre la brucellose.

Enfin, le dernier conseil des ministres a adopté un projet de loi qui vous sera présenté dans les prochains jours, qui tend à faire figurer la brucellose dans la liste des vices rédhibitoires.

La sixième question concerne les plans de relance et d'équilibre lait-viande.

Dans ce domaine, un certain nombre d'expériences ont été faites et cette politique, dans son principe, semble avoir donné indiscutablement satisfaction et correspondre aux besoins de notre temps. Aussi avons-nous été amenés à envisager de l'amplifier.

Pour ce qui concerne les plans d'équilibre lait-viande, le ministre de l'économie et des finances a bien voulu abonder de façon importante les crédits d'orientation du F. O. R. M. A. pour 1972, pour faire face à la possibilité de lancer dès maintenant plusieurs contrats, en particulier le contrat breton qui est prêt.

En ce qui concerne le budget de 1973, vous observerez, et vos rapporteurs n'ont pas manqué de le faire, que les crédits affectés à la section orientation et investissement du F. O. R. M. A. ont été, dans ce but, augmentés de façon importante puisque ce budget, par rapport à celui de l'année dernière, connaît un accroissement de 25 p. 100 consacré essentiellement à ces contrats d'équilibre lait-viande et à une politique plus dynamique de plans de relance bovine, ovine et porcine.

Enfin, dernier point du plan de relance de la production bovine, la création d'un office interprofessionnel du bétail et des viandes. Il s'agit là d'une disposition qui depuis quelque temps, a fait l'objet de bien des réflexions. Trompé probablement par mon insuffisante et même très insuffisante culture juridique, ...

M. Bernard Stasi. Mais non !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... je m'étais imaginé que cet office devait être créé par voie législative. J'avais donc préparé un projet de loi que j'espérais faire voter — je m'y étais engagé — au cours de cette session. Puis, à l'examen, il est apparu que la création d'un tel organisme, de même d'ailleurs qu'il en avait été pour le F. O. R. M. A., n'était pas de nature législative mais de nature réglementaire et c'est la raison pour laquelle la décision doit être prise par décret.

Néanmoins, comme il me paraît nécessaire, malgré la concertation qui a eu lieu à plusieurs reprises avec tous ceux qui ont souhaité l'avoir avec moi dans cette enceinte, que s'engage sur ce point une discussion plus approfondie, j'ai demandé à mon collègue chargé des relations avec le Parlement d'envisager de consacrer une série de questions orales avec débat, émanant de chacun des groupes de l'Assemblée, comme nous avons l'habitude de le faire, à l'examen du problème de la création de cet office interprofessionnel du bétail et des viandes.

En attendant, je tiens dès maintenant à vous donner brièvement quelques précisions, car bien des indications erronées circulent à ce sujet.

La création de l'office correspond essentiellement à quatre objectifs qui me paraissent absolument indiscutables. Le premier se rattache à la nécessaire concertation qui doit exister entre les différents responsables : pouvoirs publics, professionnels de la viande et professionnels de l'agriculture en matière de production de viande. De plus en plus on s'aperçoit que les structures existant en aval de la production ont tendance à se renforcer, à devenir plus cohérentes et par conséquent à mettre de plus en plus en cause la liberté même d'appréciation de ceux qui, en amont, sont beaucoup plus atomisés, et réduits à l'impuissance, je veux dire les agriculteurs. Or le pouvoir de discussion et de négociation tend à devenir un des éléments essentiels du pouvoir économique moderne. Il convenait donc, dans la philosophie de l'avenir de notre agriculture que je définissais tout à l'heure, de donner à nos agriculteurs de façon indiscutable, et donc institutionnelle, ce pouvoir de discussion et de négociation au sein d'un organisme qui leur apporterait la certitude que leurs intérêts ne seraient pas négligés.

Deuxième objectif de la création de l'office, l'impératif de sécurité. Il est évident, je l'ai dit, que nous n'arriverons pas à inciter les agriculteurs à produire de la viande si nous ne pouvons donner à tous la certitude que, quelles que soient les fluctuations du marché, ils pourront vendre le produit de leur travail à un prix connu à l'avance, qui est le prix d'intervention. C'est le principe de l'intervention permanente au niveau du prix d'intervention, ce qui requiert une décision de la part des autorités de Bruxelles, décision qui suppose une modification du règlement bovin. Je ne vous cache pas que les négociations sont bien engagées, que je compte, pour ma part, les faire aboutir avant le 1^{er} janvier prochain, car il va de soi que sans système d'intervention, les trois quarts de l'intérêt de la création d'un office interprofessionnel du bétail et des viandes disparaîtraient. C'est la raison essentielle de cette création. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

La troisième justification de cette création concerne l'augmentation même du marché. Il est certain qu'indépendamment du dévouement de tous ceux qui y participent, les agriculteurs ont souvent l'impression que ce marché se déroule dans une sorte de brouillard au sein duquel ils ont du mal à reconnaître leurs intérêts. En conséquence, une concertation apparaît nécessaire entre professionnels de la viande et professionnels de l'agriculture pour toutes les décisions qui concernent l'organisation technique du marché, qu'il s'agisse de la classification des carcasses ou des animaux vivants, qu'il s'agisse des cotations. Bref, pour tout ce qui intéresse l'organisation du marché, il importe de disposer d'un office capable de prendre des responsabilités sans être contesté.

Enfin, quatrième objectif de cette création, il va de soi que, dans des conditions restant à déterminer, l'orientation des productions — je dis bien des productions et non des producteurs, ce qui n'a aucun rapport, et j'entends par-là les plans d'équilibre et les plans de relance —, ne peut se faire sans un minimum d'harmonie entre les décisions prises par l'office et la politique suivie dans ce domaine.

Bien entendu, cela va sans dire mais va mieux en le disant, il n'est en aucune façon question de remettre en cause une institution qui sans aucun doute a été l'un des principaux élé-

ments d'organisation de notre agriculture, je veux parler du F. O. R. M. A. Ce n'est dans l'intention de personne, et notamment pas des promoteurs des différents projets d'organisation de l'office de la viande. La vérité est que la situation actuelle conduit à adapter en permanence les structures aux besoins de l'économie moderne. Aussi, dans des conditions à déterminer avec le F. O. R. M. A. et par délégation de cet organisme, il faut que l'office ait son rôle à jouer dans l'orientation des productions, faute de quoi il n'aurait pas de vocation réelle.

Tels sont, mesdames, messieurs, les principaux éléments qui nous ont conduit à créer cet office. Mais celui-ci ne devra pas s'intéresser seulement à la viande bovine, son action portera également sur la viande ovine.

Nous devons consentir un effort important pour soutenir le développement de la production ovine, d'abord parce que nous sommes déficitaires en ce domaine alors que la consommation de viande de mouton s'accroît très sensiblement, ensuite parce que, pour un certain nombre de régions, dans les zones de montagne notamment, l'élevage du mouton qui y est particulièrement adapté peut constituer le meilleur moyen de maintenir un certain niveau d'activité économique. C'est dans cette perspective que l'office devra s'occuper de la production ovine tandis que, de mon côté, je me prépare à prendre certaines mesures de nature à l'encourager.

La production porcine se trouve dans une situation assez déférente dans la mesure où, déficitaire sur le plan national, elle est excédentaire au niveau européen. Il nous faut donc prendre un certain nombre de précautions compte tenu de l'état du marché communautaire. Cependant, au-delà des problèmes fiscaux que nous avons en partie réglés et que nous réglerons entièrement dans un proche avenir, au-delà des problèmes de pollution et des conséquences que cela peut avoir s'agissant des porcheries, que nous sommes également en train de régler, se posent deux problèmes importants : celui de l'organisation du marché et celui de la relance de la production.

Pour ce qui est de l'organisation du marché, si nous avons fait entrer la production porcine dans le champ d'action de l'office ce n'est certes pas en vue d'une intervention permanente de sa part ; il ne saurait en être question s'agissant du marché des porcs, mais c'est afin qu'il y exerce ses autres missions d'organisation.

Quant à la relance de la production porcine, nous avons décidé de réunir dès maintenant un groupe de travail qui, comme cela a été fait pour le plan de relance bovine, rassemblera avant la fin de l'année les conclusions qui permettront aux pouvoirs publics et aux agriculteurs de faire face aux exigences de la situation.

J'aborderai maintenant le délicat chapitre de la production de lait. La situation à cet égard est assez tendue, car les producteurs revendiquent une augmentation de leurs revenus, ce qui passe à leurs yeux par une augmentation du prix du lait.

Je vais être net, tout en essayant de dépassionner quelque peu un débat qui n'a que trop tendance à l'être.

D'abord, je vous rappelle que les revenus provenant de la production du lait ont connu une augmentation qui n'est pas totalement négligeable puisqu'elle dépasse même celle des autres productions. En effet, depuis quelque temps, le prix du lait a progressé, en moyenne, de 10 p. 100. En outre, la productivité a elle aussi sensiblement augmenté, de 10 p. 100 environ, depuis huit mois, par rapport aux huit premiers mois de l'année dernière et le revenu s'en est accru d'autant. Enfin, il en va de même en ce qui concerne le prix de la viande à la production, qu'il s'agisse des veaux vendus pour l'embouche et de ceux vendus, malheureusement, pour l'exportation, ou de la viande des vaches en réforme. Or le revenu des producteurs de lait n'est-il pas finalement la somme de ces revenus, et non pas seulement celui de la vente du lait ?

Il n'en reste pas moins qu'un problème du prix du lait se pose. Les producteurs souhaitent vivement que l'augmentation intervienne le 1^{er} janvier prochain, c'est-à-dire que nous obtenions de Bruxelles que le début de la campagne soit fixé au 1^{er} janvier au lieu du 1^{er} avril, comme cela avait été le cas, à notre demande d'ailleurs, depuis un certain temps.

Les contacts que j'ai pu prendre à ce sujet avec nos partenaires m'ont conduit à la certitude qu'aucun d'entre eux n'accepterait et que nous n'avions donc aucune chance de faire aboutir cette revendication. En effet, nos partenaires s'appuient sur un argument que je comprends bien, celui de l'entrée dans le Marché commun, au 1^{er} février, de la Grande-Bretagne et de nos deux autres nouveaux partenaires. Ainsi serons-nous obligés, en ce qui concerne le prix du lait, d'attendre les décisions qui seront prises le 1^{er} avril prochain, au moment de la fixation des prix agricoles.

Convaincus de l'impossibilité où nous sommes de mener à la fois une politique sociale agricole convenable et une politique de l'élevage, c'est-à-dire de dissocier la viande et le lait, la position du Gouvernement français, affirmée d'ailleurs au cours de la dernière réunion de Luxembourg, consistera à demander que les hausses du prix des productions animales — la viande et le lait — interviennent au même rythme, de manière à atteindre un objectif d'incitation qui passe, non seulement par la sécurité, mais encore par le niveau du revenu, sans oublier qu'il conditionne la réalisation de nos ambitions dans le domaine de la production animale.

Toujours à propos du lait, je répondrai maintenant à deux observations qui m'ont été présentées ce matin par vos rapporteurs.

D'abord, un effort important a été fait pour dégager le marché sauf, malheureusement, pour le beurre. Actuellement, le prix du beurre sur le marché international doit osciller autour de cinq cents dollars. Nous ne pouvons donc pas envisager, hélas ! des exportations de beurre.

En revanche, le conseil des ministres, à Luxembourg, a pris, il y a déjà quinze jours, une décision relative à la distribution gratuite de beurre aux catégories les plus défavorisées, et à la mise en place d'un second secteur de vente de beurre à prix réduit, concernant le beurre stocké depuis quelque temps dans les frigorifiques, et émanant aussi bien des stocks publics que des stocks privés.

Je ne suis pas convaincu de l'efficacité de cette mesure mais dans l'état actuel des choses je serais très intéressé par toutes les suggestions qui pourraient m'être faites pour faciliter l'exportation du beurre et la liquidation de nos excédents.

En revanche, un effort positif et couronné de succès a été fait en ce qui concerne la poudre de lait. Depuis trois mois et demi nous avons exporté 50.000 tonnes de poudre de lait et nous avons retiré du marché 10.000 tonnes supplémentaires, ce qui, naturellement, a provoqué un allègement et un dégagement certain de ce marché. Nous avons d'ailleurs l'intention de poursuivre cette politique.

Autre problème particulièrement préoccupant, celui de l'excédent des fromages de garde, notamment le cheddar et l'emmental. En accord avec le ministre de l'économie et des finances nous avons pris hier une série de dispositions qui nous permettront, je l'espère, de dégager à aussi des stocks excédentaires qui commencent à être singulièrement préoccupants.

Ma dernière observation à propos du lait résulte d'une double initiative.

D'une part, un certain nombre de députés ont bien voulu appeler mon attention sur la nécessité d'appliquer pour le lait des dispositions analogues à celles qui ont été prises pour la viande, en partant de ce principe fondamental qu'on ne peut pas dissocier l'un de l'autre. A cet égard, mon ami M. Arthur Moulin, qui a été nommé rapporteur du projet d'office et qui a participé très largement à l'élaboration de ce texte, n'a pas manqué de me faire valoir combien notre politique comportait d'éléments d'insuffisance et combien apparaissait nécessaire une meilleure organisation du marché du lait.

D'autre part, les organisations professionnelles, et plus particulièrement la fédération nationale des producteurs de lait, m'ont déjà transmis un avant-projet d'organisation du marché laitier.

Cette double initiative et la concertation qu'elle va provoquer me conduiront à mettre en place dans les prochains jours un groupe de travail qui, je l'espère, pourra déposer ses conclusions et me faire, avant la fin de l'année ou dans les premiers jours de janvier 1973, des propositions susceptibles d'apaiser l'anxiété fondamentale des producteurs de lait, dans un système qui, malheureusement, ne permet pas de leur donner instantanément satisfaction sur le plan des prix.

Un autre secteur de production très important, celui des productions viti-vinicoles, a également suscité des préoccupations qui justifient l'inquiétude manifestée ce matin par les rapporteurs ainsi que par plusieurs orateurs et dont d'autres députés se feront certainement l'écho au cours du débat.

Nous venons de traverser une période caractérisée par des cours se situant à un niveau compris entre 6,50 et 6,80 francs le degré-hecto, c'est-à-dire, et de façon aberrante, au-dessous du prix d'intervention, qui était de 7,10 francs.

Cet état de fait a essentiellement pour cause l'importance des importations de vins d'origine italienne, ou présumée telle, qui sont vendus à des prix sensiblement inférieurs à ceux que peuvent consentir nos producteurs.

La situation qui en est résultée était tout à fait contraire à un bon équilibre économique; en effet, nous avons été obligés, dans des conditions toujours difficiles, de multiplier les aides communautaires ou nationales pour assurer un revenu minimal à des viticulteurs dont la production, par ailleurs — une analyse économique l'a clairement montré — n'était pas excédentaire mais correspondait pour l'avenir, tant par sa quantité que par sa qualité qui va s'améliorant, à un besoin important de la Communauté et qui, par conséquent, devait être encouragée.

C'est pourquoi, dans des conditions sur lesquelles la discrétion diplomatique m'oblige à ne pas m'étendre, j'ai pris contact avec mon collègue italien qui a bien voulu faire preuve d'une certaine compréhension. Compte tenu, par ailleurs, des contraintes qu'il connaît et d'une récolte dont nous ne pouvons que déplorer les conditions et les caractéristiques, une nouvelle augmentation des cours a été enregistrée. Le prix de déclenchement, qui sera sans doute fixé, au cours du prochain conseil, à 7,50 francs ou à 7,60 francs le degré-hecto, a été largement dépassé puisque les prix atteignent maintenant 8,20 francs ou 8,30 francs.

Il convient donc de saisir l'occasion d'un retour à un calme relatif pour apporter une réponse sur le fond à la question qui nous est posée à partir du moment où nous avons la conviction que la production de vins — notamment des vins du midi — doit être encouragée.

Aussi ai-je tenu compte des actions importantes menées avant mon arrivée rue de Varenne et notamment du memorandum français déposé à Bruxelles concernant la modification du règlement « vin » qui, incontestablement, ne nous donne pas satisfaction; en outre, j'ai pris en considération un travail sérieux qui peut servir de base de travail intéressante, je veux parler de la charte des vins qui m'a été présentée par les représentants de la fédération nationale des viticulteurs.

En fonction de ces deux documents, j'ai réuni un groupe de travail. Avec le désir d'assurer une meilleure sécurité aux agriculteurs en matière de revenus, et une meilleure protection communautaire, avec la conviction qu'il n'est ni sain ni normal que les vins puissent durablement circuler au sein de la Communauté à un prix inférieur au prix de déclenchement — ce n'est pas conforme à la politique ou à la philosophie communautaire — avec la volonté de respecter les propositions qui, en ce qui concerne tant la politique de qualité que l'organisation du marché du vin, figurent dans la charte, j'entends prendre à bref délai certaines décisions et en définir les modalités d'application de nature à répondre aux questions que se posent actuellement les viticulteurs. Je suis en effet convaincu que les réformes doivent être faites non pas à chaud, c'est-à-dire en période d'effondrement des cours mais à froid, lorsque la situation est normale, de façon qu'elles n'interviennent pas sous la pression des passions qui s'exercent toujours au détriment du caractère sérieux que doit revêtir toute réforme.

Je dirai quelques mots des fruits et légumes en précisant que, sur différents points, cette production, qui a en France une vocation à l'exportation, qui est un élément essentiel d'une politique de diversification de l'alimentation et, partant, un élément essentiel de la qualité de la vie, doit désormais faire l'objet d'un souci plus attentif. En effet, le règlement de Bruxelles qui concerne les fruits et légumes n'était, c'est le moins qu'on puisse dire, nullement conforme aux intérêts de nos producteurs et à ceux de notre économie. Nous nous devons d'avoir une production diversifiée et de qualité. Il nous faut donc pratiquer une politique d'encouragement qui, là encore, garantisse aux producteurs un revenu suffisant et assure leur sécurité.

C'est pourquoi, lors du dernier conseil des ministres, à Bruxelles, nous avons demandé et obtenu plusieurs décisions.

Ainsi, la fixation des prix de hase ne sera plus effectuée selon des critères arithmétiques, mais tiendra compte désormais de la situation du marché, de la nécessité de garantir le revenu des producteurs et des prix d'achat, qui seront maintenus à l'intérieur d'une fourchette garantie.

La fixation des prix des fruits et légumes devra avoir lieu avant le 1^{er} août, comme pour l'ensemble des productions agricoles, et non plus, comme l'auraient souhaité nos partenaires, le 1^{er} avril suivant, alors qu'est connu le volume de la récolte.

La protection a été sensiblement renforcée; car le prix de référence a été fixé en tenant compte des frais de transport et, pour les produits les plus sensibles, des prix des marchés intérieurs et non pas seulement, ce qui n'était pas du tout conforme à l'honnêteté, en fonction des prix à l'importation qui peuvent toujours faire l'objet de trafics incontrôlés.

Ce tour d'horizon des divers secteurs agricoles serait incomplet si je ne parlais pas des céréales. Je dirai simplement que l'année

1972 a été marquée par une production nationale d'une exceptionnelle importance, puisque la collecte doit battre largement les records de l'an dernier pour le blé, l'orge et probablement le maïs, et par une demande internationale très soutenue qui s'exprime notamment par le niveau élevé des cours mondiaux.

Cette conjoncture a permis d'engager des opérations d'exportation sans que les prix du marché intérieur aient eu à en souffrir. Je ne doute pas que l'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark dans le Marché commun, le 1^{er} janvier 1973, n'ouvre de nouvelles perspectives de débouchés aux céréaliers français, particulièrement bien placés pour profiter des avantages que leur confère la préférence communautaire.

J'en viens maintenant au budget de l'agriculture. Après les exposés écrits et oraux des rapporteurs il appelle de ma part deux observations: il est assez impressionnant par ses ordres de grandeur, mais — les rapporteurs l'ont souligné — il est quelque peu obscur dans sa présentation.

En ordre de grandeur, c'est une somme de dépenses bénéficiant à l'agriculture qui dépasse pour la première fois cette année les 20-milliards de francs pour atteindre très exactement 22.157.950.000 francs, soit 13 p. 100 des dépenses civiles publiques prévues pour 1973, au lieu de 12,28 p. 100 en 1972.

C'est aussi une progression très sensible des crédits d'une année sur l'autre — 15,29 p. 100 — qui est supérieure à celle du budget de l'Etat: 11,20 p. 100. Sur ce point, l'analyse faite par vos rapporteurs me dispense d'entrer dans les détails.

En fait, la progression sera légèrement plus forte que les chiffres donnés dans leurs excellents rapports par MM. Godefroy et Dijoud car il faut tenir compte de l'attribution de 100 millions de francs d'autorisations de programmes supplémentaires, dont 95 millions affectés aux équipements collectifs, à la suite de la concertation qui a eu lieu au moment de la conférence annuelle le 29 septembre dernier. En réalité la progression sera de 15,55 p. 100, alors qu'elle n'était que de 12,79 p. 100 en 1972.

Ma deuxième remarque concerne la présentation.

Vos rapporteurs ont estimé que la présentation de l'ensemble des dotations prévues en faveur de l'agriculture nécessitait, de la part de ceux qui ont la charge d'en assurer le contrôle, des recherches ardues et ne permettait pas d'apprécier avec toute la rigueur souhaitable le degré de réalisations des objectifs du Plan.

Ces difficultés sont certes réelles, mais elles ne tiennent pas seulement à la dissémination des crédits destinés à l'agriculture dans divers budgets: celui du ministère de l'agriculture et du développement rural, évidemment, mais aussi le budget des charges communes, les comptes spéciaux du Trésor, le budget des services généraux du Premier ministre, le B. A. P. S. A., sans oublier le budget de la Communauté.

Elles s'expliquent aussi par la nature très diverse des crédits affectés à l'agriculture et qui masque souvent l'effort que nous pouvons entreprendre dans tel ou tel domaine.

Je citerai le cas des charges afférentes au service des bons et emprunts émis par la caisse nationale de crédit agricole, qui figurent au chapitre 44-94 du budget des charges communes parmi les dépenses de fonctionnement alors qu'il s'agit d'un élément essentiel de la politique d'équipement.

Ce budget, au sens large, de l'agriculture, comment se caractérise-t-il? Il me paraît objectif de constater que, d'une part, il marque un progrès social indiscutable — j'ai été heureux que vos rapporteurs aient bien voulu le souligner — et que, d'autre part, il prévoit la continuation de l'effort d'équipement et de modernisation de notre agriculture.

C'est un budget de progrès social. Sans entrer dans les détails, puisque tout a été dit par les rapporteurs, je rappellerai que le B. A. P. S. A. est marqué par deux séries de décisions extrêmement importantes.

Ce budget est d'abord la traduction, en ce qui concerne les agriculteurs, des décisions de caractère social prises par le Gouvernement le 6 septembre dernier et essentiellement des mesures en faveur des familles — notamment la suppression des abattements de zones en matière de prestations familiales — des veuves, pour lesquelles l'âge de l'ouverture du droit à la pension de réversion a été abaissé de soixante-cinq à cinquante-cinq ans, enfin des personnes âgées pour lesquelles le minimum vieillesse garanti a été porté à 4.500 francs.

Mais à l'ensemble de ces mesures sociales, qui se traduira pour les agriculteurs par un relèvement des prestations familiales de 10 p. 100 — 6 p. 100 décidés le 1^{er} août et 4 p. 100 au titre de la suppression des abattements de zones — s'ajouteront, dans le projet de B. A. P. S. A., à la suite de la conférence annuelle, diverses mesures devenues nécessaires depuis quelque temps et réclamées avec insistance par les organisations agricoles et par le Parlement. Elles concernent la situation des jeunes filles

au sein des familles; les caractéristiques et les conditions d'appréciation de l'inaptitude de façon à faire bénéficier les agriculteurs de la même situation que les salariés...

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... enfin, l'élargissement de l'éventail de la retraite des agriculteurs de façon à mieux tenir compte des cotisations, souvent fort différentes, versées par les intéressés.

M. Marcel Bousseau, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. L'ensemble de ces mesures s'est traduit par une charge supplémentaire pour le B. A. P. S. A. de 668 millions de francs.

Dans le cadre d'un partage — contestable sur le plan de son imputation, mais nous en reparlerons — qui veut que 18,67 p. 100 des charges soient pris en compte par les cotisations, cette dépense supplémentaire aurait conduit à un relèvement global des cotisations de quelque 16 p. 100. Il va de soi qu'un tel relèvement ne nous a pas paru compatible avec les possibilités contributives des agriculteurs. Aussi, avons-nous décidé de faire un effort sur la collectivité nationale, c'est-à-dire sur le budget, pour ramener de 16 à 12,5 p. 100 l'augmentation globale des cotisations, ce qui nous a conduit à diminuer de 18,67 à 18,15 p. 100 le niveau de la contribution des cotisants — je ne dirai pas des agriculteurs car il existe d'autres types de participation qui doivent être pris en compte pour apprécier l'effort propre de l'agriculture pour son budget social.

A cette analyse, j'ajouterais quelques éléments dont vos rapporteurs ont parlé ce matin et qui doivent être réglés dans le cadre du projet de loi sur les aides familiaux puisqu'il concerne la situation des membres de la famille des exploitants agricoles au regard de la retraite.

Outre son aspect social, ce budget répond à la nécessité de poursuivre l'effort d'équipements dans l'agriculture.

Vos rapporteurs ont tempéré la satisfaction que leur apporte l'augmentation des crédits de paiement par l'inquiétude que suscite chez eux la quasi-stagnation des autorisations de programme qui, les crédits bloqués au fonds d'action conjoncturelle étant exclus, ne progressent que de 2,38 p. 100.

Ce pourcentage leur a paru très insuffisant.

(*M. René La Combe remplace M. Claudius-Petit au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,
vice-président.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Lors de mon arrivée rue de Varenne, j'ai fait la même constatation, mais la volonté très clairement exprimée par le ministre de l'économie et des finances de participer de façon plus substantielle à l'effort entrepris pour aider les investissements productifs, nous a permis de transformer sensiblement cette situation. La majoration de 100 millions de francs inscrite au budget après arbitrage du Premier ministre, porte le taux de progression des autorisations de programme de 2,38 à 7,2 p. 100.

La répartition de ces crédits supplémentaires a fait l'objet de plusieurs concertations. J'ai été notamment amené à prendre très au sérieux les observations exprimées par nombre de vos collègues, notamment avec beaucoup de force, par votre rapporteur M. Dijoud, qui a parlé de l'insuffisance des crédits consacrés au remembrement. Je suis heureux de répondre à MM. Dijoud et Le Bault de la Morinière, et à travers eux, à tous ceux très nombreux qui ont évoqué cette question.

Sur ces 100 millions de francs supplémentaires, vingt millions seront affectés à l'augmentation des crédits de remembrement pour 1973. Les crédits de ce chapitre passeront donc de 215 millions de francs en 1972, à 246.150.000 francs en 1973, soit une augmentation de 14,5 p. 100. Sans tenir compte des 108 millions qui étaient bloqués au fonds d'action conjoncturelle. Dans l'hypothèse où ils seraient débloqués, ils abonderaient de quelque vingt millions supplémentaires. Les crédits destinés au remembrement.

Pour les autres catégories d'équipements productifs, il faut noter que la répartition de cette dotation supplémentaire entraînera une augmentation des autorisations de programme, puisque, dans ce domaine, la progression globale sera de 19,9 p. 100 par rapport à 1972, avec un taux de 48,4 p. 100 pour l'équipement des exploitations, de 34,4 p. 100 pour le conditionnement et le stockage, de 25 p. 100 pour la rénovation rurale et de 19,7 p. 100 pour les S. A. F. E. R.

De tels pourcentages sont probablement en deçà de ce que vous auriez pu souhaiter. Mais le possible est une appréciation qu'il convient d'avoir toujours présente à l'esprit.

En tout cas, ces pourcentages indiquent à la fois la volonté du Gouvernement d'aller de l'avant dans le cadre des investissements productifs de l'agriculture, en accord avec la politique générale que j'ai essayé de définir au début de mon propos, et la conformité de ce budget avec une certaine vue de l'avenir de notre agriculture.

Enfin, je ne voudrais pas que l'on oublie, lorsqu'on parle du budget d'équipement, l'importance des sommes affectées par l'Etat au titre des bonifications d'intérêt qui représentent 2.200 millions de francs pour l'année 1973, en augmentation sensible par rapport à l'année dernière, et qui, au sein d'une agriculture qui de plus en plus doit avoir recours aux modalités du crédit pour s'adapter aux conditions de l'économie moderne, doivent s'analyser comme un élément essentiel de l'équipement sur lequel nous faisons un effort important.

Doter notre pays d'une agriculture puissante, conforme à sa vocation et à ses besoins, et donc maintenir une importante population active dans le secteur agricole par une politique donnant aux agriculteurs la sécurité, le niveau de vie et le mode de vie qu'ils sont en droit d'exiger de la société moderne; maintenir notre agriculture dans un cadre libéral et conforme aux exigences économique et sociale — et donc moderniser nos structures et nos exploitations — associer de plus en plus étroitement la politique agricole et l'aménagement rural pour un meilleur équilibre humain de notre société, pour une meilleure qualité de la vie et pour un meilleur environnement; faire participer davantage les agriculteurs, au niveau national, comme au niveau régional, à l'élaboration des décisions qui les concernent et les faire participer de plus en plus à l'exécution de ces décisions; bref, redonner confiance aux agriculteurs, artisans essentiels de notre développement économique et de notre équilibre social, tels sont, mesdames, messieurs, nos objectifs et notre ambition.

Je ne doute pas que la majorité de cette Assemblée, associée étroitement depuis quinze ans et jour après jour à une politique agricole qui a permis de transformer et de surmonter la grande crise d'adaptation aux structures économiques modernes qu'a connue notre agriculture, participera une fois de plus par sa critique constructive, par ses propositions et aussi, je l'espère, par son vote, au franchissement de cette nouvelle étape de notre politique agricole. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Dans la suite de la discussion des crédits, la parole est à M. Arthur Moulin.

M. Arthur Moulin. Intervenant comme porte-parole du groupe U. D. R., après la présentation des rapports qui a eu lieu ce matin et surtout après un exposé aussi complet que le vôtre, monsieur le ministre, ma tâche est à la fois simple et délicate.

Je vais donc m'efforcer d'éviter les redites tout en laissant le soin à mes collègues inscrits dans la suite du débat d'aborder les points particuliers. J'espère ainsi abandonner quelques minutes de mon temps de parole à notre collègue M. Beylot qui doit examiner certaines questions fondamentales.

D'entrée de jeu, monsieur le ministre, je vous exprime à la fois notre satisfaction et quelques regrets.

Notre satisfaction est fondée d'abord sur le succès de la conférence annuelle du 29 septembre et sur les mesures qui y ont été annoncées. Vous avez eu raison de les rappeler, répétant vos propos du 13 octobre dernier en réponse à une question d'actualité que je vous avais posée au nom de mon groupe.

Notre satisfaction provient également de l'action que vous menez à Bruxelles et qui nous a apportés des résultats appréciables, notamment en matière de fruits et légumes.

Cette satisfaction résulte ensuite de la qualité de la concertation que vous entretenez régulièrement avec les élus, ceux de la majorité en particulier. Nous retrouvons là la marque de votre action personnelle, monsieur le ministre, que nous avions déjà pu apprécier lorsque vous étiez chargé des relations avec le Parlement. Il s'agit là d'une manière d'agir hautement souhaitable et particulièrement appréciée.

Nos quelques regrets sont relativement faibles et, vous en conviendrez, assez justifiés.

Nous regrettons — j'allais dire: comme vous — que le Gouvernement, suivant l'avis du Conseil d'Etat, ait décidé de créer par voie réglementaire l'office interprofessionnel de la viande.

Nous aurions tous préféré un projet de loi, un débat et un vote du Parlement. Cela, semble-t-il, n'a pas été possible et nous le regrettons. La discussion d'aujourd'hui ne saurait, en effet, en tenir lieu. Aussi nous réjouissons-nous de l'annonce que vous nous avez faite d'un large débat qui aurait lieu d'ici peu dans cette enceinte à l'occasion d'une question orale.

Dès aujourd'hui je tiens à vous dire — et ce n'est pas nouveau pour vous — que nous avons quelques idées sur ce sujet auquel le groupe d'études agricoles de l'union des démocrates pour la République a consacré des examens réguliers et approfondis...

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Et qui ont inspiré mon action !

M. Arthur Moulin. Je vous en remercie.

Tout d'abord, quitte à peiner quelques-uns, nous sommes nombreux à dire que le fétichisme qui s'attache au mot « office » risque de fausser le jeu et de troubler les esprits. N'avons-nous pas connu depuis des années d'autres mots — et je n'aurai pas la cruauté de les rappeler — qui étaient « dans le vent » et dont le triomphe au « hit parade » a été de courte durée ?

Mais plus que le mot, le contenu nous importe et je formulerai simplement quatre observations.

Premièrement, tout organisme de ce genre doit être à la fois efficace et conforme à la politique agricole commune, et nous convenons que ce n'est pas simple.

Deuxièmement, cet organisme doit utiliser tout d'abord — et vous l'avez rappelé tout à l'heure — les outils existants que la majorité a forgés depuis 1960 et dont certains ont fait leurs preuves, même si d'autres ont été quelque peu négligés.

Troisièmement, il n'est pas possible, et nous sommes d'accord sur ce point, de dissocier la production de viande bovine de la production laitière.

Je sais que vous en êtes convaincu et les arguments que vous venez d'employer ne peuvent laisser planer aucun doute dans nos esprits puisque vous proposez de développer, par région naturelle, les contrats d'équilibre entre le lait et la viande.

J'ai le sentiment personnel que la région naturelle que je représente ne tardera pas à vous en demander un. Aussi ne m'entendrai-je pas sur ce point.

Quatrième et dernière observation enfin, cet organisme ne sera utile que si, au niveau européen, il est accepté de fixer des prix d'objectif à long terme. C'est un lieu commun de rappeler — mais il faut le faire sans cesse — que l'élevage est affaire de temps, d'investissements et de sécurité.

Notre préférence allait donc à la création d'un organisme un peu plus vaste, une sorte de commissariat à l'élevage et aux productions animales couvrant toutes les étapes, de la production à la commercialisation, utilisant les organismes existants et dont l'action, sous l'autorité du ministre, et j'oserai dire sous le contrôle du Parlement, aurait été multiple : intervention permanente sur les marchés, coordination des incitations et des aides, étude et proposition de solutions efficaces, centralisation de l'information, etc.

Vos déclarations de cet après-midi laissent prévoir que nous nous orientons dans cette voie, ce qui peut se résumer à terme en quelques mots : organisation de la production, régularisation du marché, entraînant un revenu assuré pour le producteur et un approvisionnement certain pour le consommateur, que l'on ne doit jamais oublier dans cette affaire.

Parmi les outils insuffisamment employés auxquels je faisais allusion tout à l'heure, je voudrais citer en y insistant la loi sur le marché de la viande et les abattoirs, la loi sur l'élevage et, surtout, la loi sur l'économie contractuelle en agriculture votée ici il y a huit ans. Je me réjouis d'avoir pu la faire adopter en qualité de rapporteur avec l'aide de tous nos collègues, malgré l'opposition momentanée du ministre de l'agriculture de l'époque. Il n'était pas alors convaincu. Je ne sais quelle est son opinion aujourd'hui, mais ce texte, qui fut négligé ou méprisé pendant de nombreuses années, commence à porter ses fruits et je viens d'avoir la satisfaction, à la commission de l'agriculture du Conseil de l'Europe, d'entendre le rapporteur britannique citer la France comme étant le seul pays à posséder une législation convenable pour lutter contre certains dangers de l'intégration verticale, et proposer la loi de 1964 comme modèle aux différents gouvernements d'Europe occidentale.

La preuve est ainsi faite, une fois de plus, qu'une mesure étudiée et adoptée sur notre proposition devient ensuite la base d'une réglementation européenne.

Nous le disons sans gloire, mais parce que cela doit être dit, ne fût-ce que pour faire taire certains critiques de mauvaise foi.

Notre législature s'achève, mais notre tâche ne sera jamais terminée. Nous devons, à intervalles réguliers, nous arrêter au bout d'un sillon, pour vérifier si nous faisons de « la belle ouvrage », comme on dit à la campagne, procéder aux ajustements nécessaires et reprendre patiemment notre tâche, qu'il s'agisse d'enseignement, d'équipement, d'aménagement, de production, de protection sociale ou de définition par région de l'exploitation familiale.

Dans les semaines à venir, notre collègue M. Cornette vous fera des propositions tendant à ébaucher une esquisse de l'exploitation familiale à partir d'un certain nombre de critères.

Ma conclusion sera à la fois simple, réaliste et volontariste. Cette œuvre de construction d'une politique agricole, nous devons la continuer par un effort concerté des organisations professionnelles, du Gouvernement et de la majorité parlementaire, c'est-à-dire celle qui vote les lois et le budget.

Pour sa part, le groupe U. D. R. vous apportera, comme il l'a fait au cours des années précédentes, son concours et son appui. Dans cette concertation, où chaque partenaire apportera ses idées et ses moyens, et prendra publiquement ses responsabilités, nous pourrions aller plus avant dans la recherche de cette parité que nous avons inscrite dans la loi voici plus de douze ans.

Nous pourrions ainsi compléter et améliorer un ensemble de mesures qui constitueront une véritable politique agricole telle que nous la voulons, c'est-à-dire faite de progrès social et de libération économique, pour des exploitations à l'échelle humaine, donc des exploitations vraiment familiales. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, vous avez réussi votre « percée » agricole ; vous avez su, en quelques mois, mériter la confiance des agriculteurs de ce pays, vous avez su établir de bons contacts avec les organisations professionnelles et, sous votre impulsion, la « conférence annuelle agricole » a été un succès.

Le groupe des républicains indépendants ne peut donc que se réjouir de votre action, d'autant plus que, pour la première fois, le ministre de l'agriculture est également, par le titre officiel qu'il porte, celui du développement rural. Cette conjonction est significative : on ne peut aménager l'espace rural sans promouvoir l'agriculture.

La politique de la campagne que nous préconisons suppose avant tout la modernisation de l'agriculture. On a longtemps considéré qu'une agriculture traditionnelle constituait un handicap dans une économie moderne. Eh bien ! nous le disons avec force aujourd'hui, une agriculture moderne est non seulement un atout dans une économie compétitive, mais encore un élément fondamental d'une politique d'aménagement du territoire.

En fait, ce sont deux actions complémentaires qui doivent être engagées : la première tend à la modernisation de l'agriculture, la seconde à l'aménagement de l'espace rural. Il s'agit de développer, par une véritable politique de la campagne, tout, oui tout ce qui doit être le contrepoids de la civilisation industrielle qui sera de plus en plus la nôtre.

Notre choix, avec vous, est donc clair, c'est celui d'une agriculture moderne et d'une campagne vivante.

La nécessaire modernisation de l'agriculture exige, à notre sens, le développement de quatre actions. La première tend à l'évolution des structures. Une politique est en cours, elle a donné des résultats satisfaisants, elle doit être poursuivie.

Mais, plus que jamais, elle doit être fondée sur le maintien de l'exploitation familiale. Cette dernière demeure la base de notre agriculture. Les études économiques les plus sérieuses, notamment celle du professeur Malassis, montrent qu'elle le restera demain et le type d'entreprise qui prédominera au cours des vingt prochaines années sera celui de l'exploitation « néo-artisanale » de dimension économique moyenne.

Aménager les structures, mais aussi alléger les charges financières, ce doit être notre deuxième priorité.

Pour mieux insérer l'agriculture française dans une économie moderne, nous devons, en priorité, régler les problèmes fonciers, nous devons alléger les charges foncières qui pèsent sur les jeunes agriculteurs. Ces derniers ne peuvent souvent faire face à la fois aux charges du capital et aux charges de l'exploitation.

Le prix de la terre représente aujourd'hui un poids tel qu'un jeune agriculteur ne peut accéder à la propriété, même par héritage, et créer dans le même temps une exploitation moderne. Il faut donc, comme vous le faites, vous préoccuper de la situation des jeunes et faire tout pour qu'ils puissent créer et développer des exploitations rentables. Il faut aussi et ensuite mieux organiser, comme vous l'avez rappelé, les productions.

De quoi s'agit-il ? D'introduire sans doute en agriculture les éléments d'une plus grande rationalité économique. C'est en fonction de la situation des principaux marchés que devra être demain défini le développement des productions et les agriculteurs devront sans doute, de plus en plus, produire « à la demande ».

L'organisation en agriculture, c'est la survie. Seule, elle peut donner le pouvoir économique aux producteurs et permettre une augmentation sensible du revenu. Il faut que les agriculteurs s'organisent en groupements, qu'ils soient en mesure de conclure des accords interprofessionnels avec les industriels qui assurent la transformation et la commercialisation de leurs produits.

Mais, monsieur le ministre, toute votre politique de modernisation suppose l'établissement d'une nouvelle grille des prix. Aucune évolution des structures ne se fera sans une action sur les prix. Vous l'avez justement compris.

Cette action suppose que les Français acceptent de payer le juste prix, le prix économique des produits agricoles, car les prix constituent l'élément fondamental de l'orientation des productions.

Sur cette base, il faut progresser dans la voie que le Gouvernement français a définie à Bruxelles et qui tend, avec raison, à établir une nouvelle hiérarchie des prix, privilégiant les productions animales. Et tout ce que vous avez dit à cette tribune du plan de relance de ces productions ne peut que rencontrer l'adhésion des républicains indépendants, car il n'est pas de solution aux problèmes de l'agriculture dans une évolution linéaire des prix agricoles. Ayons le courage de l'admettre.

Une agriculture moderne, mais aussi une campagne vivante ! Nous pensons que la nécessaire modernisation de l'agriculture n'a de sens que si elle s'accompagne d'une politique de la campagne. C'est le sens de l'action entreprise, il y a deux ans, en liaison avec vous, monsieur le ministre, par le groupe d'étude parlementaire pour l'aménagement rural, que j'ai l'honneur de présider.

Cette action, nous l'avons définie ensemble à Auxerre lors de la première journée nationale du G. E. P. A. R. Nous avons ensemble affirmé qu'il était possible et nécessaire de promouvoir un nouvel équilibre entre les villes et les campagnes.

Il faut le réaliser pour maintenir cette trame de la société française que forment ensemble les villes moyennes et les campagnes qui les entourent. Il ne sert à rien de « forcer » dans les grands centres une industrialisation qui s'effectuerait au détriment de la vraie nature de la France. Mais il faut réussir un développement de notre économie qui tienne compte des réalités locales et donc se fonde sur la nécessaire modernisation de notre agriculture et la nécessaire promotion de nos campagnes.

Nous prenons de plus en plus conscience que nous devons aménager les campagnes au même titre que les villes. Nous prenons également conscience qu'il nous faut faire preuve d'une plus grande souplesse dans la définition des plans de développement, afin que ces derniers ne soient pas réservés à quelques initiés mais puissent concerner la plus grande partie de la population agricole.

De quoi s'agit-il ?

D'abord, d'assurer l'eau, l'électricité, un habitat moderne à ceux qui ne l'ont pas encore. Mais aussi de poursuivre et de développer les opérations de remembrement qui demeurent la clé de toute modernisation des structures agricoles. Je me félicite avec vous de l'augmentation des crédits consacrés au remembrement. Enfin, en dehors et en complément de l'agriculture, il s'agit de créer dans toutes les régions de France les conditions d'un réel développement économique. En effet, le problème du niveau de vie dans nos campagnes est inséparable de celui du mode de vie.

Vous ne freinerez pas l'exode rural si vous ne rendez pas la vie plus agréable à la campagne. Cette action ne dépend pas uniquement de vous. Elle suppose que soient maintenus dans nos campagnes les équipements publics existants. Ce point me semble capital et répond au vœux du Président de la République ; il intéresse d'autres départements que le vôtre : l'éducation nationale, les P. T. T., l'économie et les finances.

Cette action suppose aussi que soient créées les installations sociales, sportives et culturelles qui sont la véritable exigence de notre époque et auxquelles les habitants de nos campagnes aspirent. Bien évidemment si d'autres ministères ont leur mot — important — à dire, dans ce sens, le moyen privilégié demeure les crédits d'équipements du ministère de l'agriculture.

Nous savons tous, monsieur le ministre, que depuis votre arrivée rue de Varenne vous n'avez pu tout faire, mais nous

tenons à rendre hommage à votre action qui a permis, à l'issue de la conférence annuelle agricole, d'augmenter de cent millions de francs les crédits d'équipements.

Vous êtes le ministre du développement rural et je sais que vous entendez consacrer à cette tâche une part importante de vos efforts. Je souhaite qu'au cours des prochaines années vous puissiez disposer de moyens financiers qui vous permettent de traduire dans les faits la volonté que vous avez affirmée à la tribune.

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Jean-Pierre Soisson. Un mot encore pour signaler la grande « misère » de l'enseignement agricole, monsieur le ministre.

Sur ce point précis, vous devez et vous pouvez faire quelque chose. L'Assemblée nationale tout entière l'attend.

Il me faut conclure. M. le ministre, en vous écoutant, je me suis demandé quel devait être le rôle de la majorité. Je voudrais répondre : la majorité doit prouver, jour après jour, qu'elle constitue la seule force politique capable d'assurer sans heurt et dans l'unité la croissance du pays. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Roger Roucaute. Qui donc pourrait le croire ?

M. Jean-Pierre Soisson. Il nous faut définir un ordre du changement. Cet ordre-là, nous sommes les seuls, en France, à pouvoir le proposer.

M. Raoul Beyou. C'est vous qui le dites !

M. Pierre Gaudin. Quelle modestie !

M. Jean-Pierre Soisson. A l'appel de la majorité des Français, qui ne vous suivent pas, messieurs de l'opposition...

M. Roger Roucaute. Vous verrez le contraire bientôt !

M. Hector Rolland. C'est tout vu !

M. Jean-Pierre Soisson. ... et je comprends l'amertume que vous en éprouvez — et en liaison étroite avec le Gouvernement que nous soutenons...

M. Roger Roucaute. Pour qui vous prenez-vous ?

M. le président. N'interrompez pas, monsieur Roucaute !

M. Jean-Pierre Soisson. Sûrement pas pour ce que vous êtes, monsieur Roucaute, heureusement pour moi et malheureusement pour vous !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. A l'appel de la majorité des Français, en liaison avec le Gouvernement, nous devons être des novateurs raisonnables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Roger Roucaute. Qui vivra verra !

M. le président. C'est la seconde fois que je vous prie de ne pas intervenir, monsieur Roucaute.

Mes chers collègues, je serai obligé de vous interrompre lorsque vous aurez dépassé votre temps de parole. Ne m'en veuillez pas. Quatre-vingts orateurs étant inscrits, il faut absolument que chacun reste dans les limites du temps qui lui a été imparti.

La parole est à M. Beucler.

M. Jean-Jacques Beucler. Comme chaque année, monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, j'ai profité de la discussion du budget pour réunir toutes les organisations agricoles du département que je représente et qui sont au nombre de trente-trois.

Ensemble, nous avons passé en revue les questions essentielles pour la Haute-Saône, mais qui sans aucun doute traduisent les soucis de nombreux agriculteurs français.

Je me ferai d'abord l'écho d'un reproche d'ordre général concernant les décrets d'application qui souvent tardent à sortir, ou dénaturent la loi. Un exemple en est donné avec l'enseignement agricole où la loi a été modifiée par les circulaires d'application.

Un autre par l'imposition des exploitants agricoles d'après leur bénéfice réel : alors que le législateur avait prévu, dans la loi du 21 décembre 1970, que ce nouveau régime devait être adapté

aux caractéristiques et aux contraintes particulières de la production agricole, le décret du 7 décembre 1971 fait une application presque intégrale à l'agriculture du régime des bénéfices industriels et commerciaux.

En ce qui concerne les zones de montagne, il semble que les deux critères de classement — 600 mètres d'altitude et 400 mètres de dénivellation — soient mal choisis pour déterminer les zones qui ont vraiment besoin d'une rénovation rurale. Il faudrait tenir compte avant tout de la démographie — notamment du vieillissement de la population — et de l'environnement social : je songe au risque d'isolement.

Au sujet de l'habitat rural, le décret n° 72-66 du 24 janvier 1972 porte réforme des primes à la construction, non convertibles en bonification d'intérêts, c'est-à-dire n'ouvrant pas droit aux prêts du Crédit foncier.

Pour remplacer ces primes, dont bénéficiait en majorité le monde rural, il faudrait trouver une incitation financière sous forme de bonifications d'intérêts, prélevées, comme les primes, sur le budget du ministère de l'équipement et du logement.

Ainsi les caisses de crédit agricole pourraient accorder des prêts en zone rurale sur dix-huit ou vingt ans, dont le montant serait égal à celui des prêts consentis dans le cadre de la législation du Crédit foncier et le taux d'intérêt ramené à 7 p. 100 par le biais de cette bonification.

Cette mesure n'exclurait pas, bien sûr, la possibilité pour le Crédit agricole d'allouer des prêts complémentaires non bonifiés.

Actuellement, les demandes pour les bâtiments d'élevage sont satisfaites avec un an de retard : il faut donc poursuivre et accélérer l'effort entrepris.

Par ailleurs, les intéressés ont coutume de demander un prêt d'attente du Crédit agricole car le prêt bonifié n'est alloué que lorsque la décision de subvention est notifiée. Cela réduit fortement l'impact psychologique de l'aide financière de l'Etat. Les prêts bonifiés devraient être accordés dès l'établissement du programme, en début d'année.

Les subventions données par l'Etat aux organismes de contrôle laitier n'ont pas été modifiées depuis plusieurs années. Il serait souhaitable de les réévaluer et de les indexer car il s'agit là d'une action qui contribue fortement à l'amélioration du troupeau.

Des prêts spéciaux du Crédit agricole sont prévus, notamment pour l'encouragement de l'élevage. Il faudrait prévoir également des dotations spéciales pour les bonifications de ces prêts spéciaux, afin qu'ils n'entraînent pas une diminution du volume des autres prêts bonifiés du Crédit agricole, en particulier des prêts fonciers.

Autre question : le décret du 25 août dernier interdit au Crédit agricole de recevoir les dépôts de fonds des notaires installés en zone urbaine. Cette disposition va priver le Crédit agricole d'une importante masse de ressources — environ deux milliards et demi de francs — et augmenter ses charges, car il s'agissait de ressources peu coûteuses à gérer. Il conviendrait de revenir sur la notion de « commune urbaine » dans ce cas particulier et de relever fortement la limite de cinq mille habitants.

Les crédits d'équipement sont très insuffisants pour l'alimentation en eau potable, pour l'électrification, en raison de l'augmentation rapide de la consommation en milieu rural, et surtout pour l'assainissement dont l'achèvement au rythme actuel demanderait, par exemple, quatre-vingts ans dans mon département.

Pour éviter l'abandon de nos campagnes, il conviendrait d'encourager la reprise de l'exploitation par le fils. Il faut donc que puisse bénéficier de l'I. V. D. — indemnité viagère de départ — à soixante ans, le père qui cède son exploitation à son fils, comme s'il la laissait à un exploitant étranger à la famille. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

Je dirai deux mots de la politique sanitaire. La rage devrait être considérée comme une calamité agricole en ce qui concerne ses incidences sur le bétail.

Quant à la brucellose, il conviendrait d'accélérer l'instruction du projet qui doit permettre de l'insérer sur la liste des « vices rédhibitoires ».

En matière de fiscalité, les crédits d'impôts existant au 31 décembre 1971, et dont la restitution a été limitée à 25 p. 100, devraient être remboursés très rapidement dans leur totalité.

En outre, la revision cadastrale simplifiée va se traduire par une pénalisation des exploitations d'élevage par rapport aux productions végétales, et spécialement dans les régions les plus défavorisées. Nous demandons que soit étudié un système permettant de plafonner à un niveau raisonnable les coefficients d'adaptation des terres et des prés.

En ce qui concerne la chasse, des modifications demanderaient à être apportées aux associations communales de chasse agréées (A. C. C. A.).

Il s'agirait essentiellement de la simplification de la procédure ; de la possibilité donnée à l'assemblée générale de refuser certains apports ; de la fixation d'un minimum d'apport, du nombre de chasseurs « citadins », du nombre d'adhérents membres de droit ; de l'application de la loi aux communes qui refusent l'A. C. C. A.

Pour les ruraux, les bourses devraient tenir compte de la situation d'interne ou d'externe et de l'éloignement.

Au risque de provoquer des sourires, je ne terminerai pas sans rappeler le mécontentement des « bouilleurs de cru ». (Exclamations sur de nombreux bancs.)

Cette question n'a plus rien à voir avec l'alcoolisme (Exclamations sur quelques bancs.). Il s'agit d'une énorme maladresse, dont on ignore la portée dans les bureaux parisiens, mais qui, dans certaines campagnes, met en colère des milliers de gens.

M. René Radius. C'est exact.

M. Hector Rolland. Bravo !

M. Jean-Jacques Beucler. Tels sont, monsieur le ministre, les problèmes essentiels auxquels nous vous serions reconnaissants d'apporter des solutions. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. Je remercie M. Beucler d'avoir respecté son temps de parole.

La parole est à M. Begué.

M. Guy Begué. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien que les observations qu'appelle le projet de budget de l'agriculture pour 1973 soient nombreuses, je m'en tiendrai, pour me limiter au temps de parole qui m'est imparti, à deux sujets : l'enseignement agricole — moi aussi ! — et la révision de la loi de 1964 sur les calamités agricoles.

En matière d'enseignement, j'avoue, monsieur le ministre, ne pas très bien saisir les objectifs que vise la politique menée par le Gouvernement. Comme tout le monde, j'ai la conviction que la modernisation et la compétitivité de notre agriculture passent par la formation, à la fois générale et spécialisée. L'enseignement agricole est le fondement de tout progrès réel à long terme.

Or j'observe qu'en regard de l'accroissement général de votre budget, la progression des crédits consacrés à cet enseignement continue d'être particulièrement faible. On ne voit guère comment, en fonction de ces crédits, il sera possible de réaliser les prévisions pour 1975 : formation de 45.000 élèves par an et élévation sensible du niveau des qualifications.

Sans parler des crédits de fonctionnement dont la majoration suit à peine l'augmentation du coût de la vie, je constate que les moyens budgétaires affectés aux créations de postes et à l'équipement restent très en deçà des vœux émis dans le VI^e Plan.

S'il est bon de créer des emplois pour l'enseignement supérieur agronomique, il paraît difficilement défendable de ne pas consentir un effort plus important en faveur des futurs exploitants et salariés de l'agriculture.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir éclairer l'Assemblée sur la conception qu'a le Gouvernement des finalités de l'enseignement agricole et sur les raisons qui le conduisent à en limiter aussi strictement l'essor.

S'agissant des calamités agricoles, je tiens d'abord à donner acte au Gouvernement — et je l'en remercie — de la diligence dont il a fait preuve pour appliquer au mieux la loi de 1964, à la suite des orages dramatiques qui se sont abattus en 1971 sur plusieurs départements, et notamment sur celui que je représente. Toutefois, je constate que dans ce domaine les difficultés ont tendance non pas à s'aplanir, mais à s'accroître.

Pour ce qui est de la grêle, risque assurable, le taux des primes vient d'être fortement augmenté ; il en résulte que, souvent, les contrats sont annulés. Certaines compagnies refusent même d'assurer, ce qui est en contradiction évidente avec l'esprit de la loi de 1964, qui, avant tout, se voulait une incitation à l'assurance.

La loi de 1964 elle-même continue d'être mal comprise par les agriculteurs qui n'en saisissent ni les mécanismes, ni les objectifs. Ils ont le sentiment qu'elle crée des injustices, à la fois par la discrimination entre les risques, qu'ils jugent

arbitraire, par les conditions de couverture, qu'ils considèrent comme inégales, et par les délais de règlement, qui leur paraissent excessifs.

Je me permets de rappeler à ce propos que j'ai déposé, il y a plusieurs mois, une proposition de loi tendant à institutionnaliser un système d'avance immédiate de 15 p. 100 sur l'indemnisation, de manière à donner un « ballon d'oxygène » aux intéressés aussitôt après le sinistre.

Les objections techniques qui m'ont été présentées ne me paraissent pas fondées en la matière, et je demande encore une fois au Gouvernement d'accepter l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de nos travaux dans les meilleurs délais.

Mais il est bien certain qu'une telle amélioration de la loi, aussi efficace soit-elle, n'est pas de nature à régler le problème au fond. J'ai la conviction qu'il importe de revoir l'ensemble de la loi et de poser des principes nouveaux.

J'ai longuement réfléchi à cette affaire et, naturellement, je me suis entouré de conseils. Lors d'une très intéressante réunion qui s'était tenue au printemps dernier sous la présidence du directeur de cabinet du secrétaire d'Etat, et qui groupait toutes les parties prenantes, y compris — une fois n'est pas coutume, hélas! — les parlementaires concernés, j'avais soumis aux participants, avec mon collègue M. Georges Caillau, une idée de réforme globale qui avait reçu, je l'avoue, un accueil inégal. Je crois devoir la renouveler ici, pour obtenir au moins que des études sérieuses et chiffrées soient entreprises dès que possible. Je crois savoir d'ailleurs que vos services, en tout cas ceux de M. le secrétaire d'Etat, travaillent actuellement sur ce problème.

La réforme que j'imagine se fonderait sur l'idée qu'il y a lieu de renoncer à la distinction entre risques assurables et risques non assurables. Elle supposerait que l'on procède à un recensement général des risques de toute nature que l'agriculture encourt dans toutes les régions de France, qu'on en évalue la fréquence et la gravité, et qu'on calcule le taux d'une assurance globale dont le coût serait couvert pour partie par les primes payées par l'ensemble des agriculteurs, soit aux compagnies d'assurances, soit à une caisse mutuelle spéciale, et par une subvention de l'Etat destinée à en modérer le montant. Il s'agirait d'une sorte d'assurance tous risques de l'agriculture.

Il est vrai que les agriculteurs eux-mêmes sont partagés sur cette affaire. Ceux qui sont situés dans certaines régions moins menacées que d'autres par la nature acceptent difficilement l'idée d'une solidarité avec les agriculteurs plus défavorisés sous ce rapport. Mais, parmi les sinistrés habituels eux-mêmes, les avis sont différents : les uns considèrent que les risques sont inhérents au métier qu'ils exercent et que la rentabilité de leurs productions passe avant la couverture des risques ; les autres pensent au contraire que la rentabilité dépend d'abord de l'élimination desdits risques, soit par des moyens techniques de lutte, soit par l'assurance, soit par les deux, et ils se fondent sur l'exemple de cultures organisées, comme celle du tabac.

Il me semble, pour ma part, que la compétitivité ne peut être dissociée de la sécurité de l'entreprise. A quoi bon produire, même à des prix rémunérateurs, si l'on n'est jamais sûr de voir venir la production à terme ?

C'est pourquoi la généralisation d'une assurance équitablement calculée me paraît être la solution la plus efficace.

C'est d'ailleurs dans le même esprit que travaille actuellement la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Lot-et-Garonne. Les propositions qu'elle élabore, et dont elle a bien voulu faire part aux parlementaires du département, me semblent tout à fait voisines des miennes dans leurs principes et certainement conciliables avec elles dans leurs modalités.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander, monsieur le ministre, de bien vouloir faire procéder dans les meilleurs délais à un examen technique d'ensemble de ce problème et de faire rapport à l'Assemblée de ses conclusions. Je vous en remercie, au nom des agriculteurs que je représente et en mon nom personnel.

M. Edouard Schloesing. Monsieur Bégué, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Guy Bégué. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Schloesing, auquel je demande d'être bref, car M. Bégué a déjà dépassé son temps de parole.

M. Edouard Schloesing. Monsieur le ministre, vous semblez ignorer que les sinistres survenus l'année dernière au mois d'août et qui ont touché plus particulièrement les pruniers

d'ente, n'ont pas encore fait l'objet d'une indemnisation malgré les promesses qui avaient été faites et les assurances qui avaient été données.

La manifestation qui s'est déroulée il y a huit jours dans ma circonscription a apporté la preuve du mécontentement de tous les agriculteurs. Je ne sais, monsieur le ministre, si vous étiez informé de cette situation, mais j'aimerais que vous puissiez me donner l'assurance que les promesses du Gouvernement seront tenues sans plus attendre et que les agriculteurs seront indemnisés.

Par avance, je vous en remercie.

M. Guy Bégué. Monsieur Schloesing, votre interruption s'adresse à M. le ministre et non à moi. Je tiens cependant à préciser que la majorité des victimes des sinistres des mois de mai et de juin 1971 ont été indemnisées dans des conditions particulièrement satisfaisantes cette année..

M. Edouard Schloesing. Non !

M. Guy Bégué. ... puisqu'elles l'ont été un an après le sinistre, sauf dans 119 communes qui restent en litige et dont j'ai entre-tenu à plusieurs reprises M. le secrétaire d'Etat.

Je souhaite vivement que ce litige soit tranché dans les meilleurs délais, mais je crois qu'il convient en tout état de cause de donner acte au Gouvernement de la diligence dont il a fait preuve pour régler les indemnités dues aux agriculteurs aux termes de la loi de 1964. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Lavielle.

M. Henri Lavielle. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les nombreux débats sur l'agriculture qui se sont déroulés dans cet hémicycle ont mis en relief le rôle prépondérant que doit jouer la coopération dans le renforcement de la responsabilité et du pouvoir de décision de nos agriculteurs, assurant ainsi le plein épanouissement de la profession.

L'opposition, bien sûr, mais aussi de nombreux députés de la majorité sont convaincus de la nécessité de développer la coopération qui sera l'instrument privilégié de la politique de garantie du revenu des producteurs. Vous l'avez vous même admis, monsieur le ministre.

Hélas ! depuis quelques années vos prédécesseurs se sont appliqués à supprimer progressivement les avantages dont bénéficiaient les coopératives.

Nous restons cependant persuadés que le temps reviendra où nous pourrions modifier fondamentalement cette situation préjudiciable aux travailleurs ruraux, à condition bien entendu que les coopératives en question respectent les principes fondamentaux de la démocratie coopérative.

Mais sans attendre ce jour, le groupe socialiste a tenté, à l'occasion du débat budgétaire, de remonter la pente.

C'est ainsi qu'il a déposé un amendement tendant à abroger les dispositions de l'article 15 de la loi du 24 décembre 1971 soumettant les sociétés coopératives agricoles, ainsi que les sociétés d'intérêt collectif, à la taxe proportionnelle instituée par l'article 2 de l'ordonnance du 7 janvier 1959.

Cet amendement demandait également l'abrogation des dispositions du même article assujettissant ces organismes à une taxe spéciale perçue au profit des collectivités locales et de leur groupement.

Bien entendu, cette arme redoutable et fort commode que représente l'article 40 a fait son œuvre et notre amendement a été jugé irrecevable.

Eh bien ! monsieur le ministre, nous revenons à la charge car nous avons le sentiment que nous pouvons aider les coopératives dans un tout autre domaine — je veux parler du chapitre 61-65 du budget de l'agriculture et du développement rural.

Il est évident que l'insuffisance des crédits en 1971 et 1972 a empêché les coopératives de conditionnement et de stockage, ainsi que les coopératives d'approvisionnement de couvrir tous leurs besoins essentiels en matière d'investissements, ce qui a diminué sensiblement leurs possibilités d'intervention sur les marchés.

Le projet de budget pour 1973 prévoit 56,5 millions de francs en autorisations de programme auxquels il faut ajouter 10 millions de francs notifiés par lettre rectificative à la suite de la conférence annuelle. Nous avons le sentiment, monsieur le ministre, que ce chiffre est insuffisant.

En effet, la confédération française de la coopération agricole a déterminé les besoins des coopératives de la façon suivante :

En ce qui concerne les caves coopératives, si le Gouvernement entend poursuivre une politique d'amélioration de la qualité, les besoins pour 1973 nécessiteraient une subvention de 45 millions de francs.

En ce qui concerne les céréales — vous l'avez souligné, monsieur le ministre — l'importance de la production de maïs pose aujourd'hui des problèmes aux organismes agréés. En deux campagnes successives, la collecte de maïs est passée de 62 à 71 millions de quintaux; elle atteindra 80 millions en 1973 et 100 millions, selon les estimations, en 1975.

Or les capacités de stockage disponibles sont tout à fait insuffisantes, d'autant plus que les agriculteurs, pour des raisons bien connues, augmentent le pourcentage de livraison dans les trois premiers mois de collecte — 34 p. 100 en 1960 et 64 p. 100 en 1970. Pour le blé et l'orge le pourcentage s'est également accentué, passant de 60 à 70 p. 100.

Compte tenu de ces chiffres, les besoins pour 1973 se présentent de la manière suivante : modernisation des équipements, 80 millions de francs; création de nouvelles capacités pour le maïs, 315 millions de francs; installations de séchage, 95 millions de francs, soit au total 490 millions de francs.

Les difficultés du secteur des fruits et légumes sont bien connues et il apparaît indispensable d'encourager les initiatives des coopératives et des S. I. C. A. pour améliorer les conditions de mise sur le marché. Les investissements pour 1973 devraient atteindre 42 millions de francs, à ce titre, dont 12 millions de francs de subventions.

Pour les activités relevant de l'approvisionnement et des C. U. M. A. qui s'inscrivent dans la rubrique « amélioration de la production », les investissements devraient atteindre 45 millions de francs en 1973, dont 7 millions de francs de subventions.

Les activités des autres branches appelleraient de leur côté une subvention de 125 à 140 millions de francs, sans tenir compte des besoins qui pourraient être exprimés par les firmes commerciales.

Dans ces conditions, étant donné que certains investissements peuvent s'étaler sur plusieurs années, le groupe socialiste demande que la dotation affectée au stockage et au conditionnement — y compris pour la ligne « amélioration de la production » — soit portée de 71.300.000 à 82 millions de francs. Ces crédits pourraient être obtenus en modifiant la répartition des 100 millions de francs supplémentaires inscrits dans la lettre rectificative.

J'en ai terminé, monsieur le ministre, avec ce bref exposé de notre requête. La solution que nous proposons nous paraît convenable.

Je souhaite pour ma part que mon propos soit entendu, la coopération vous en saura gré et ce ne sera d'ailleurs que justice. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Jalu.

M. Pierre Jalu. Monsieur le ministre, la manière énergique et concrète avec laquelle vous avez traité les problèmes de notre agriculture nous satisfait pleinement. Je tenais à vous le dire dès l'abord. Certaines des solutions que vous avez déjà mises en œuvre ou engagées se révèlent efficaces et nos agriculteurs en bénéficieront largement.

Vous ne vous étonnez pas, cependant, si je consacre l'essentiel de mon propos à la viticulture. C'est en effet à mes yeux le secteur de notre agriculture le plus préoccupant.

Certes, les indices significatifs de la récolte et du marché des vins de table sont momentanément favorables. Mais aucune des difficultés permanentes que les députés du Midi ont signalées à vos prédécesseurs comme à vous-même n'a été réglée définitivement.

L'organisation du marché communautaire porte gravement préjudice aux intérêts de la viticulture méridionale. Il faut absolument, monsieur le ministre, parvenir à une refonte du règlement qui tienne compte des propositions du memorandum du Gouvernement français et de la charte élaborée par les organisations professionnelles.

Nous ne pourrions pas en effet subir longtemps sans réagir la concurrence parfois déloyale de certains de nos partenaires. Des mécanismes contraignants de régularisation doivent être institués. Tous les viticulteurs de la Communauté devront alors s'y soumettre, nos voisins latins en particulier.

Notre politique dans les domaines autres que l'organisation du marché doit s'inspirer des mêmes préoccupations, c'est-à-dire qu'elle doit faciliter un écoulement à meilleur prix de la production viticole du Midi et ajuster, en conséquence, cette production à l'évolution de la consommation de plus en plus orientée vers les vins naturellement complets, relativement légers et assez typés.

Or, vous le savez, monsieur le ministre, c'est la vocation naturelle de notre Midi de produire de tels vins. Ce n'est que par un détournement de cette tradition que notre vignoble a été voué pendant plus d'un demi-siècle à la fatalité du coupage.

Nul ne peut valablement contester qu'au soir de la proclamation de l'unité viticole sur les deux rives de la Méditerranée, on ait atrophie et retardé la production des vins naturels du midi de la France. D'ailleurs, n'a-t-on pas, durant quarante années, baptisé les vins d'Algérie du nom évocateur de « vins médecins » ?

Nous vivons — les viticulteurs l'espèrent du moins — les dernières séquelles de cette longue période d'errements. Le Midi viticole ne veut pas rester plus longtemps ce réservoir de matière première que d'autres industrialisent, mélangent et vendent à grand profit, ne laissant au viticulteur que la sueur de son travail.

Aujourd'hui, c'est le goût du consommateur qui commande : les techniques de production et de vinification permettent de lui offrir un vin de table personnalisé et vendu à un prix rémunérateur qui remplace, hélas ! peu à peu le vin naturel. Cette pratique introduit un élément d'insécurité pour la viticulture de qualité naturelle, et j'insiste, monsieur le ministre, sur ces mots qui devraient constituer un véritable label pour le consommateur.

Une nouvelle orientation à long terme de toutes les structures doit être définie sans tarder. Vous vous êtes engagé dans cette voie; je vous encourage à vous hâter, mettant à profit une conjoncture favorable, actuellement, à l'essor d'une telle politique. Comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, il faut agir aux trois stades de la production, de la vinification et de la commercialisation.

Mais permettez-moi d'insister sur un autre point, qui concerne les structures foncières. Il convient effectivement de les aménager dans certains cas. Un des moyens les plus efficaces consisterait à attribuer un plus grand nombre d'indemnités viagères de départ. A cet égard, la commission spéciale de l'Assemblée vous a proposé de réformer les modalités d'attribution de l'I. V. D. aux fermiers, car la procédure dans ce domaine est jugée, de l'avis général, beaucoup trop complexe et, en définitive, rebutante.

Je vous demande, avec d'autres collègues, d'inscrire ce texte à l'ordre du jour de nos travaux afin que le Parlement puisse adopter une mesure que tous les agriculteurs réclament depuis longtemps.

D'autre part, vous savez que les caves coopératives produisent la majeure partie du vin méridional et qu'elles constituent la base la plus sûre de l'organisation viticole. Or ces coopératives connaissent des difficultés de gestion de plus en plus grandes.

D'abord, leurs investissements sont malheureusement limités par la faiblesse des crédits de subvention de l'Etat. Cette limitation de crédits leur est très préjudiciable car elle gêne en fait la modernisation du principal instrument de production de la viticulture.

Ensuite, les coopératives se trouvent frappées dorénavant par la taxe professionnelle prélevée au niveau de la demi-patente. On ne retrouve pas là, à mon avis, l'esprit de la loi.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'examiner attentivement cette affaire et de tirer toutes les conséquences du caractère purement agricole du plus grand nombre des coopératives.

L'équité exige que vous réserviez votre faveur à celles qui ne font que rendre service à leurs adhérents sans pratiquer aucun acte de commerce à proprement parler.

J'appelle enfin votre attention sur les risques que font courir à la viticulture méridionale les pressions exercées par certains en vue d'obtenir des importations en provenance des pays tiers. Ces importations ne seraient absolument pas justifiées et elles causeraient un grave préjudice à nos producteurs. Vous devez donc vous y opposer de toute votre autorité et je vous fais confiance à cet égard.

Certains de mes collègues, à qui je m'associe, vous parleront des productions fruitières. Pour ma part, je compte bientôt vous proposer d'étudier un processus permettant la récupération, par déshydratation dans notre réseau actuel de distillerie, des mil-

lions de tonnes de fruits sacrifiés au titre du rejet. L'Europe n'a pas le droit de détruire des denrées alimentaires en se donnant bonne conscience, sous prétexte qu'un financement européen a indemnisé maigrement les producteurs. Trop de gens meurent encore de faim de par le monde pour que les pays mieux nantis procèdent ainsi.

Permettez-moi maintenant, pour finir, de vous amener, si j'ose dire, du fond de la cave vers les hauteurs de nos montagnes.

Je représente aussi une circonscription de montagne et je peux donc vous dire, en toute connaissance de cause, que les pouvoirs publics doivent faire un grand effort pour développer ces régions et y maintenir une population active suffisante.

A la suite du vote, il y a quelques mois, de la loi sur la mise en valeur des terres de montagne, votre prédécesseur a engagé une politique qu'il convient certainement de poursuivre et d'accélérer. Les mesures prises jusqu'aujourd'hui ne sont que très partielles.

Certes, l'aide aux jeunes agriculteurs de toutes les zones de montagne représentera une incitation intéressante lorsqu'elle sera mise en place. Mais c'est tous les jours que la montagne dépérit, et les primes que vous avez instituées ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan. Je crois qu'il faudrait, sous certaines réserves, accorder aux agriculteurs de montagne des aides directes qui puissent compenser la faiblesse de leurs revenus. En tout cas, l'aide aux investissements doit être beaucoup plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui pour permettre de surmonter les obstacles de l'altitude, de l'éloignement et des intempéries.

Il y a, dans nos régions montagneuses des Cévennes, certains phénomènes microclimatiques. Souvent, hélas ! une deuxième calamité frappe les modestes cultures avant que n'aient été payées les indemnités dues au titre du sinistre précédent ! Je vous demande avec beaucoup d'insistance, monsieur le ministre, d'être très vigilant sur ce point particulier, car nos foyers de montagne n'ont pas de réserve financière.

L'agriculture et, notamment, la viticulture de montagne exigent que nous attirions solennellement votre attention et que nous demandions au Gouvernement quelles sont les mesures qu'il compte prendre très rapidement. C'est ce que j'ai voulu faire, en espérant, monsieur le ministre, que vous pourrez apporter les réponses que nos agriculteurs attendent.

Certes, ces mesures ne résoudre pas tous les problèmes. Nous ne mettrons pas un terme à la démagogie multiforme d'une minorité, mais je puis affirmer que le monde agricole, dans sa grande majorité, apprécie votre action énergique et vous fait confiance. J'espère que vous ne le décevrez pas. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bonnel.

M. Pierre Bonnel. Monsieur le ministre, le Gouvernement a fait cette année un effort global et méritoire pour le budget de l'agriculture, mais il reste néanmoins quelques points faibles que je développerai brièvement.

D'abord, le remembrement. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, le remembrement est une nécessité, car la division parcellaire des exploitations constitue un obstacle à l'amélioration de la productivité. Il constitue l'arme la plus efficace pour lancer l'agriculture dans une compétition économique réelle car il accroît le revenu potentiel, rentabilise le matériel agricole et fait évoluer les structures autant que l'indemnité viagère de départ.

Or, dans ce budget, les crédits sont reconduits d'année en année, assortis d'une légère augmentation. De ce fait, les départements en avance augmentent leur avance et les départements en retard, comme celui du Pas-de-Calais, n'arrivent jamais à combler leur retard : ainsi le fossé se creuse de plus en plus entre des régions parfois voisines.

Je dois reconnaître toutefois, monsieur le ministre, que vous avez tenu les promesses de votre prédécesseur dans ce domaine et je vous en remercie vivement. Mais s'il vous est possible de faire un effort supplémentaire en ce sens, les agriculteurs, qui attendent parfois plusieurs années, vous en sauront particulièrement gré.

Le deuxième point de mon propos portera sur l'enseignement agricole. A ce chapitre, ne sont proposés que des augmentations de crédits et des postes budgétaires assez faibles. Peu d'efforts sont envisagés en faveur de la formation des jeunes qui sont les futurs exploitants et salariés de l'agriculture. Au contraire, de nombreuses fermetures d'établissements agricoles du cycle court

sont prévues, ce qui portera un préjudice aux enfants qui les fréquentent, car ils auront de la peine à trouver une place à la rentrée de 1973, rien n'étant prévu pour les accueillir. Il est donc grand temps d'établir la carte scolaire annoncée depuis deux ans et qui n'a toujours pas été réalisée.

Je compte donc sur vous, monsieur le ministre, pour réexaminer ce problème d'une façon plus favorable, car il s'agit d'une situation sérieuse : c'est l'avenir de la profession et du monde rural tout entier qui est en jeu.

Par ailleurs, vous avez évoqué la question de l'office de la viande. J'en dirai donc deux mots, me réservant d'intervenir plus longuement à ce sujet lors de la séance réservée aux questions orales dont vous avez parlé tout à l'heure.

Le conseil des ministres, suivant en cela l'avis du Conseil d'Etat, vient de décider que la création de l'office de la viande était du domaine réglementaire. Cette procédure est certainement la plus rapide, mais, en revanche, le Parlement ne pourra pas étudier le texte en préparation ni, surtout, le modifier par voie d'amendements. On ne peut que le regretter. C'est pourquoi je rappellerai rapidement quelques chiffres et quelques arguments qui doivent être versés au dossier de la viande.

Je sais que les problèmes soulevés sont importants et, dans le peu de temps qui m'est imparti, je ne parlerai que de la production de viande bovine, étant bien entendu que l'organisation des marchés du lait et de la viande forme un tout.

Les producteurs de viande bovine ressentent le besoin d'un mécanisme de soutien du marché de la viande. Le Gouvernement s'est donc engagé à créer un organisme interprofessionnel. Cet office de la viande doit rassembler des éleveurs et des commerçants de la viande. Il devra organiser les marchés afin de permettre aux producteurs d'obtenir une sécurité suffisante et un niveau de prix attractif. Mais il ne faut pas que ce comité interprofessionnel comprenne un nombre trop important de technocrates, si j'ose dire. Pour son bon fonctionnement, la moitié de ses membres — et non le tiers seulement comme cela est prévu actuellement — doit être recrutée parmi les producteurs.

Cependant, sa composition ne doit pas en faire un instrument trop lourd, voué à l'inefficacité. L'objectif recherché doit être à la fois la souplesse et le pragmatisme que nécessite la gestion constante d'un marché aussi complexe que celui de la viande. Ce qu'il faut avant tout viser, c'est la mise en place d'un système global d'organisation du marché de la viande assurant aux éleveurs une sécurité réelle pour l'écoulement de leur production à des prix connus et garantis pour chaque catégorie et chaque qualité de produit.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'avais préparé une intervention assez longue sur ce projet, mais comme nous en discuterons ultérieurement et que le nombre des orateurs inscrits approche la centaine, je ne veux pas, dès le départ de ce marathon, vous imposer des propos sinon inutiles, du moins supertlus. En conséquence, je conclurai immédiatement.

Pour le faire sur une note optimiste, je dirai que, le jour de la dernière concertation annuelle entre le Gouvernement et la profession agricole, une étape très importante a été franchie dans l'élaboration d'une politique agricole constructive répondant aux vœux des exploitants. Cela est dû non seulement à la politique gouvernementale, mais aussi à votre action personnelle, monsieur le ministre. Je suis certain que ces résultats positifs vous encourageront à continuer votre œuvre dans le sens d'une véritable politique agricole française pour le plus grand bien-être de tous les Français. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Murat.

M. Guy Murat. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le 29 septembre 1972 a été une date importante pour les agriculteurs de notre pays, et je tiens à rendre hommage à l'action que vous avez menée en concertation étroite avec la profession pour aboutir à l'arbitrage de M. le Premier ministre en faveur d'un grand nombre de mesures positives.

Je ne veux pas revenir sur toutes ces mesures, mais je voudrais vous parler plus précisément d'une question qui me préoccupe beaucoup.

Il s'agit de la création d'un office national interprofessionnel du bétail et de la viande, mesure souhaitée et réclamée depuis longtemps par certains, plus contestée par d'autres, et sur laquelle vous avez réussi en peu de temps, grâce à l'opiniâtreté que chacun vous reconnaît, à obtenir l'accord unanime des quatre organisations professionnelles.

Le 29 septembre, il avait été indiqué que la création de cet office était d'ordre législatif. Le Conseil d'Etat a, paraît-il, estimé le contraire et les organisations professionnelles ont admis ce point de vue. Vous allez donc, à très bref délai, prendre

les textes réglementaires portant création de cet organisme, dont le rôle essentiel sera de garantir un prix minimum aux éleveurs moyennant une intervention de l'office à un prix représentant 93 p. 100 du prix d'orientation fixé chaque année à Bruxelles.

Or, d'après les indications que vous avez bien voulu nous donner à plusieurs reprises, vous n'envisagez maintenant cette intervention permanente que pour les productions ovine et bovine, en excluant la production porcine, contrairement à ce que vous prévoyiez au début. Malgré le caractère particulier de cette production, qui se différencie nettement des deux précédentes, une telle décision serait catastrophique pour l'exploitation à responsabilité personnelle dont vous vous êtes fait, avec talent et conviction, le défenseur. En outre, elle serait totalement incomprise par les agriculteurs.

Je souhaite donc très vivement que vous reveniez sur cette décision, qui me paraît être non seulement une erreur, mais une faute. Je pense que l'intervention de l'office en cette matière devrait être assortie de modalités d'application particulières, tenant compte des caractéristiques propres à la production porcine; je suis convaincu que la profession le comprendrait très bien.

Ce qu'elle ne comprendrait pas, ce qu'elle n'admettrait pas, c'est qu'une production animale déficitaire qui a traversé des crises, qui a supporté souvent l'effondrement des cours, qui a connu et qui connaît encore des difficultés importantes, soit exclue des mesures que vous proposez.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur un problème particulier, celui du cheddar.

Ce fromage de garde connaît à l'heure actuelle des difficultés importantes. Je sais qu'un certain nombre de mesures ont été envisagées. Je souhaite qu'elles puissent entrer en application le plus vite possible, afin que les producteurs de lait des régions concernées du centre de la France ne soient plus pénalisés comme ils le sont actuellement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Villon.

M. Pierre Villon. Il est devenu de bon ton de déplorer la désertion des campagnes et de s'inquiéter de la réduction du nombre des jeunes agriculteurs s'installant à la terre. Le plus surprenant, c'est de voir les responsables du pouvoir, en place depuis près de quinze ans, tenir de tels propos.

Serait-ce une autocritique tardive, l'aveu qu'ils ont mal orienté la politique agricole du pays et qu'avaient raison ceux qui, comme nous, les ont mis en garde contre leur politique de concentration à outrance?

Il ne semble pas que telles soient les conclusions que tirent les dirigeants des partis U. D. R. et centristes actuellement au pouvoir. Leurs propos visent plus à amadouer l'opinion paysanne à la veille des élections qu'à modifier une politique si conforme aux intérêts des puissants de la banque et de l'industrie.

Pourtant, il serait temps de s'interroger sur les solutions à apporter à la crise agraire dont personne ne conteste la gravité.

En quatorze ans, nous avons assisté à un exode massif et désordonné de deux millions de fils et de filles d'agriculteurs, qui sont allés grossir le flot des travailleurs en quête d'un emploi. Des régions entières sont à peu près vidées de leur jeunesse, car ceux qui quittent la terre trouvent difficilement une autre activité en milieu rural du fait d'une implantation industrielle anarchique, commandée exclusivement par la recherche du profit et non par le souci de réaliser un aménagement équilibré du territoire national.

Le nombre des jeunes agriculteurs qui s'installent se réduit, d'année en année, à presque rien. Dans certaines branches de la production agricole, notamment celles qui exigent une forte proportion de travail humain, des ruptures d'approvisionnement ne sont pas à exclure avec le départ à la retraite des agriculteurs âgés sans successeur. Déjà, des problèmes de cet ordre commencent à se poser pour la viande.

Une telle situation, qui ne met pas seulement en cause l'avenir des agriculteurs, mais aussi l'équilibre économique général, est l'aboutissement du pillage systématique que fait subir au pays une poignée de groupes monopolistes.

C'est ainsi que l'agriculture, deuxième secteur productif après l'industrie, doit verser une lourde dîme au profit de cette nouvelle féodalité. Exploitée en tant qu'acheteuse par les trusts qui lui vendent les machines, les engrais et les autres produits

qui lui sont nécessaires, la paysannerie laborieuse l'est aussi en tant que vendeuse de ses produits à des entreprises de transformation et de commercialisation qui s'efforcent de les payer au cours le plus bas.

Des études récentes, réalisées par des économistes renommés, estiment les transferts annuels de valeurs de l'agriculture vers les secteurs dominés par les groupes monopolistes à huit milliards de francs, transferts auxquels il conviendrait d'ajouter l'évasion de capitaux agricoles à la faveur de l'achat de terres à des non-agriculteurs ou du paiement des fermages évalués, par ces mêmes auteurs, à 6,2 milliards de francs par an.

Les statistiques font d'ailleurs état de l'augmentation des charges d'exploitation dans la valeur de la production agricole.

En 1962, ces charges représentaient 50,4 p. 100 de cette valeur. En 1972, elles en constituent 62,5 p. 100.

D'après le ministre de l'économie et des finances lui-même, la part du produit agricole payé à l'agriculture ne représente que le tiers du prix du produit alimentaire transformé.

C'est pourquoi nous, communistes, bien que soucieux des intérêts des consommateurs et opposés à la hausse vertigineuse des prix, nous refusons d'emboucher les trompettes de ceux qui rendent les paysans responsables de l'inflation.

Nous croyons que les profits capitalistes, la fiscalité indirecte, injuste et écrasante, les dépenses improductives, la spéculation monétaire parasitaire sont, entre autres, des facteurs réels d'inflation contre lesquels rien n'est fait. Par contre, le conseil des ministres européen, dans sa séance du 31 octobre, n'a pas hésité, avec l'accord du gouvernement français, à se référer à la lutte contre l'inflation pour organiser une nouvelle pression sur les prix agricoles à la production avec l'arrière-pensée, sans doute, de parvenir ainsi à augmenter d'autant les profits des sociétés multinationales qui s'implantent partout, sans régler évidemment le problème de l'inflation qui est, en réalité, un moyen de vider les poches des travailleurs et des épargnants.

Une telle prise de position des organismes européens, venant après des propositions semblables faites au sommet de Paris, ne vise-t-elle pas à faciliter les concessions que les pays du Marché commun s'approprient à faire aux Etats-Unis dans les prochaines négociations commerciales où les U. S. A. veulent obtenir un accroissement de leurs exportations agricoles vers la Communauté?

En tout cas, cette orientation rend plus aléatoires encore les promesses faites par le Gouvernement à l'issue de la conférence annuelle avec les organisations agricoles, notamment en ce qui concerne l'amélioration des marchés, le soutien de l'élevage, l'aide à l'agriculture de montagne et l'installation des jeunes.

D'ailleurs, les organisations agricoles, qui, comme les chambres d'agriculture, s'étaient félicitées de ces promesses, commencent à s'inquiéter et parlent d'un « sabotage » des mesures annoncées. Il est vrai que l'examen du budget de l'agriculture qui nous est soumis ne peut que justifier une telle inquiétude.

Pour 1973, les sommes « bénéficiant à l'agriculture », comme on dit, s'élèveront à 22,1 milliards de francs. Pour obtenir ce chiffre, on amalgame toutes les sources de financement et on considère ensuite que celui-ci « bénéficie » exclusivement à l'agriculture, notamment à ses équipements productifs. La réalité est assez différente : 40 p. 100 de ces crédits, soit 9,6 milliards de francs, sont affectés au budget social. Ce poste finance l'assurance maladie, les avantages vieillesse des agriculteurs âgés et les prestations familiales. Il relève plus du budget social de la nation que de celui de l'agriculture proprement dit.

Nous trouvons ensuite les sommes versées aux organismes de Bruxelles : 4,3 milliards de francs plus la subvention au F. O. R. M. A., soit au total 5,1 milliards de francs. Si, dans l'ensemble, ces dépenses aident à maintenir un certain niveau de prix pour les produits agricoles, surtout dans les secteurs des céréales, des oléagineux et du sucre, on ne peut les ranger parmi celles qui financent l'appareil de production de l'agriculture.

Il y a enfin les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services du ministère de l'agriculture, soit 1,3 milliard de francs.

Nous arrivons ainsi à un total de 16 milliards de francs qui vont à des emplois autres que les investissements productifs de l'économie agricole. Sur les 22 milliards de francs de votre budget, il reste donc 6 milliards. Mais ces 6 milliards, même majorés de 100 millions, dont un tiers seulement sont

des crédits de paiement, ne seront pas non plus employés en totalité — tant s'en faut — pour aider ceux qui veulent rester à la terre à améliorer leurs moyens de production.

Par exemple, sont inscrits au titre des investissements agricoles 124 millions de francs affectés à l'entretien des ouvrages hydrauliques, 100 millions destinés aux travaux forestiers et 144 millions inscrits en faveur du fonds forestier national.

Sur les 270 millions de francs prévus pour les services publics ruraux, combien ont directement trait aux besoins des agriculteurs ?

La même observation vaut pour les crédits inscrits en faveur du fonds d'action rural, dont les activités sont aussi multiples que variées. Sur les 181,6 millions de francs inscrits pour le financement de la construction rurale, 81 millions de francs vont à des travaux tels que les aménagements touristiques, les aménagements d'accueil ou les aménagements d'animation, par exemple. On trouve aussi un crédit de 10 millions de francs pour Rungis. Finalement, il ne reste que 4,3 milliards de francs pour le financement des investissements agricoles. Sur cette somme, le Gouvernement fait grand cas d'un crédit de 2,2 milliards de francs affecté au financement des prêts bonifiés du crédit agricole, en insistant lourdement sur le progrès que cela constitue par rapport au crédit correspondant de 1972. Il n'y a pas de quoi s'en vanter. Chacun sait, en effet, quelles conséquences a entraînés l'insuffisance du budget de 1972. Compte tenu des incidences financières qu'aura pour le crédit agricole la promesse faite aux éleveurs de leur accorder des prêts bonifiés à 4,5 p. 100, les 800 millions de francs accordés en plus pour 1973 se révéleront bien vite insuffisants, car ce genre de crédit budgétaire est non pas évolutif, mais limitatif. En outre, il ne semble pas encore être question de relever les quotas de prêts bonifiés attribués aux caisses régionales du crédit agricole.

Si l'on jette un coup d'œil sur les crédits prévus en faveur des industries agro-alimentaires et du stockage, on s'aperçoit qu'ils continuent à régresser. Il en est de même pour les crédits qui sont destinés à aider les régions de montagne et les régions déshéritées ; car l'augmentation de 3 p. 100 est inférieure à la hausse des prix. Quant aux sommes inscrites pour l'aménagement des grandes régions agricoles, elles sont en diminution de 20 millions.

Les crédits d'équipement de l'enseignement agricole tombent à 56,8 millions de francs, alors que 120 millions de francs par an avaient été considérés comme nécessaires.

L'insuffisance des crédits de 1972 a déjà porté un coup à l'enseignement agricole public. Faute de postes d'enseignant, certains établissements ne peuvent se développer. Il en est ainsi, par exemple, de l'établissement de Moulin-Neuvy qui ne peut préparer les élèves à des brevets techniques agricoles, notamment dans le domaine de l'élevage. Quand on tarit les sources du recrutement par de telles restrictions, il ne faut pas s'étonner de constater une diminution du nombre des élèves, ce qui permet à certains porte-parole du Gouvernement, tel M. Dijoud, de justifier la réduction de crédits par le manque d'élèves, alors que c'est le Gouvernement qui est seul responsable de l'absence d'effectifs scolaires.

Le budget de 1973, s'il n'est pas modifié par un collectif, marquera une nouvelle étape dans la dégradation de cet enseignement, puisqu'il ne crée que vingt et un postes budgétaires pour trois cent quatre vingt dix établissements et n'augmente les crédits de fonctionnement que de 5,6 p. 100. Cela semble bien confirmer les informations selon lesquelles on prépare une liste de plus de cinquante établissements dont la fermeture est prévue pour 1973. L'insuffisance des crédits destinés aux bourses confirme que le Gouvernement néglige de plus en plus cet investissement que constitue la formation professionnelle.

A ce propos, je veux signaler un fait scandaleux à plusieurs titres. Il s'agit de la façon dont sont réparties les subventions du fonds de la promotion collective en agriculture. Sur un peu plus de 8 millions de francs, les organisations syndicales de salariés n'ont reçu que 1.417.000 francs en 1971.

Sur cette somme, la fédération C. G. T., qui est de loin, comme l'ont prouvé les élections aux chambres d'agriculture, l'organisation la plus représentative, ne reçoit pas le quart de ce que reçoit la C. F. D. T., ni le tiers de ce que reçoit Forc ouvrière et se voit attribuer la même subvention que la C. G. C. Il s'agit là manifestement d'une discrimination délibérée.

M. Marcel Bousseau. C'est de l'argent perdu !

M. Pierre Villon. La situation de la recherche continue à laisser à désirer et nos retards s'accumulent en la matière.

On peut s'étonner aussi de la diminution des crédits destinés à la prophylaxie hovine, au moment même où il est tant question d'aider l'élevage. Malgré des transferts internes, l'évolution des moyens de ce poste n'est pas satisfaisante.

Enfin, l'aide aux victimes des calamités agricoles ne sera sûrement pas améliorée. Car des deux chapitres sur lesquels cette action est financée, l'un diminue de 31 millions et l'autre n'augmente que de 4 millions.

En ce qui concerne le B. A. P. S. A., le Gouvernement insiste sur le fait qu'en augmentant la participation du budget général, il a ramené l'augmentation des cotisations des exploitants de 16,5 p. 100 à 12,5 p. 100. Il n'en reste pas moins vrai que l'écart entre la croissance des charges rapportées par les producteurs et la revalorisation des prix dont ils bénéficient va croissant : 12 p. 100 de plus pour les charges, 4 à 5 p. 100 de mieux seulement pour les prix à la production. Aussi les conditions de vie de la paysannerie se dégradent-elles un peu plus chaque année. Ce n'est pas le budget de 1973 qui sera en mesure de renverser cette tendance.

Pour sortir la paysannerie laborieuse de la crise où l'a plongé le régime actuel, il est nécessaire de réaliser des réformes profondes qui ne limitent pas à l'agriculture.

Il faut d'abord mettre un terme à la domination des puissances d'argent sur la vie du pays, comme le préconise, avec les nationalisations démocratiques, le programme commun de gouvernement conclu entre les communistes, les socialistes et les radicaux de gauche.

L'application de ce programme commun aura des effets dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Ainsi les exploitants agricoles et les populations de nos campagnes bénéficieront-ils, au même titre que les autres Français, des efforts qui seront rapidement entrepris pour une meilleure protection de la santé et pour une médecine de qualité soit mise à la portée de tous. Après le retour au remboursement à 80 p. 100 et à 100 p. 100, le gouvernement se donnera pour objectif d'assurer progressivement la gratuité des soins. Le système de financement sera refondu et les charges réparties plus équitablement moyennant une participation de l'Etat aux ressources financières qui seront nécessaires.

Le programme commun garantit à chacun, à la campagne comme à la ville, le droit à l'éducation, la gratuité des études, l'accès des enfants à l'école maternelle, l'acquisition d'un métier et le bénéfice de la formation permanente.

Des mesures seront mises en œuvre pour que le droit aux loisirs et au repos devienne progressivement une réalité à la campagne. Une réelle politique de protection de la nature sera pratiquée et l'organisation du tourisme ne servira plus d'alibi destiné à masquer l'état de sous-développement de certaines régions.

L'amélioration des conditions générales de vie et de travail facilitera la participation des femmes de la campagne aux affaires publiques et à la vie professionnelle et sociale. La vie de la famille rurale s'épanouira grâce aux nouvelles conditions économiques et sociales. Chaque jeune aura des chances égales par l'éducation, le métier et la culture reçue.

La planification, établie à partir d'une large concertation avec l'ensemble des organisations agricoles, déterminera l'orientation, le volume, le financement des investissements. L'aménagement du territoire sera fondé sur la nécessité de rééquilibrer certaines régions et de les sortir du sous-développement. L'implantation des activités industrielles aura pour objet de créer des emplois sur le plan régional, les industries agro-alimentaires devant retenir une attention particulière. Ainsi, l'aménagement du territoire tendra à combler les disparités et à promouvoir une meilleure répartition géographique des activités économiques.

L'application du programme commun...

M. Marcel Bousseau. Avec qui ?

M. Pierre Villon. ... et de la politique agricole nouvelle qu'il propose répond à trois grands objectifs.

Premièrement, il faut améliorer les conditions de production des exploitants familiaux. Il s'agit, en premier lieu, de réduire la spéculation foncière et de garantir l'accès prioritaire des exploitants agricoles au marché foncier. Il faut aussi leur donner les moyens de contrôler ce marché, afin que les terres mises en vente ou en location soient en priorité réservées aux exploitants qui en ont le plus besoin.

D'autre part, l'expérience déjà acquise montre que la coopération et l'entraide entre exploitants sont les instruments les mieux adaptables aux exigences techniques, économiques et sociales de notre époque. Ces modes d'organisation du travail seront encouragés et aidés techniquement et financièrement, car ils permettront d'alléger le travail et d'en limiter la durée, en généralisant le repos hebdomadaire et les congés annuels.

Deuxièmement, il importe de garantir l'écoulement de la production, de maintenir les prix des produits agricoles et de sauvegarder la progression du pouvoir d'achat et des revenus de la paysannerie travailleuse.

Tout en continuant de favoriser la coopération entre les pays sur la base des intérêts et avantages réciproques, la France devra dégager sa politique agricole des contraintes imposées par les règlements communautaires et contrares aux intérêts de nos producteurs agricoles ainsi qu'à ceux de la nation.

M. Pierre Buron. Vous êtes contre la Communauté européenne !

M. Pierre Villon. Il faut certes chercher à élargir nos débouchés extérieurs, mais la condition essentielle de l'écoulement de notre production agricole est et restera le marché intérieur grâce à l'amélioration permanente du pouvoir d'achat des masses populaires.

Les prix agricoles seront fixés en fonction des charges de production des exploitants familiaux. Ils seront établis de manière à orienter la production dans le sens des besoins du marché. La garantie de ces prix sera assurée par des organismes d'intervention, avec un volume minimum par exploitation bénéficiant de la garantie des prix. L'abaissement du coût des charges de production et la politique des prix permettront une croissance du pouvoir d'achat de la paysannerie travailleuse.

Troisièmement, il convient d'améliorer la protection sociale de la famille paysanne. Outre le bénéfice des soins médicaux, dont la gratuité sera progressivement instaurée, et outre la reconnaissance du droit à la retraite à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes, avec relèvement du montant de la retraite, la législation sur l'indemnité viagère de départ sera révisée de manière que chaque exploitant cessant son activité puisse en bénéficier. Toutes ces mesures achemineront les paysans vers le bénéfice d'un régime de retraite identique à celui du régime général.

Ajoutons qu'une nouvelle législation sera élaborée, afin qu'une aide réelle soit attribuée aux victimes des calamités agricoles.

Quant aux salariés de l'agriculture, les disparités subsistant dans les conditions de travail, de rémunération et de droits syndicaux, par rapport aux autres activités professionnelles seront rapidement éliminées.

L'application du programme commun à la campagne assurera l'avenir de la jeunesse rurale et la modernisation de notre agriculture au profit du plus grand nombre. Il éliminera les gaspillages et permettra d'assurer un véritable essor économique pour les populations de nos campagnes et avec elles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Villon, j'ai écouté avec attention ce que vous avez dit.

M. Pierre Villon. Vous lisiez un journal !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Précisément, monsieur Villon, ne parlez pas trop vite de ce journal, car j'ai moi-même l'intention de vous en parler dans un instant.

Je vous ai donc écouté avec attention et je me suis interrogé sur certains points de votre propos.

Tout d'abord, étant très ouvert à toute suggestion qui me semble aller dans le sens souhaitable, je n'ai pas manqué de m'informer de ce que contenait le programme commun de la gauche. Après tout, je ne prétends pas détenir le monopole des bonnes idées !

J'ai donc commencé par constater que ce programme commun, que vous avez présenté avec beaucoup de brio, monsieur Villon, consacrait péniblement à l'agriculture trois pages, dont la lecture m'a d'ailleurs quelque peu laissé sur ma faim.

Excepté la création d'un office foncier cantonal et communal, je n'y ai, en fait, rien trouvé d'autre que le programme défendu depuis longtemps par la majorité et le Gouvernement.

Assurément, les agriculteurs, dans la mesure où vous critiquez notre propre politique, auraient pu vous suggérer de consentir un effort d'imagination plus important. Je souhaite d'ailleurs

qu'ils prennent connaissance — ils le feront sans doute — de la place que vous leur réservez dans le programme commun ; ils seront vite édifiés. Mais tel n'est pas ce qui me préoccupe en premier chef.

Je veux surtout comprendre les raisons pour lesquelles, au début de votre propos, vous m'avez accusé de défendre pour des raisons démagogiques — ce disant, je pense ne pas trahir votre pensée — les structures de type familial pour l'exploitation agricole. J'observe, en effet, que, dans le programme commun, pour des motifs que vous m'expliquerez peut-être, aucune allusion n'est faite à l'exploitation familiale si ce n'est au détour d'une phrase relative à la progression des revenus des exploitants familiaux. Ce n'est sans doute pas sans raison !

M. Raoul Bayou. Et alors ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Bayou, je ne mets nullement en doute votre attachement à l'exploitation familiale. Je sais qu'il est au moins aussi solide que le mien. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Mais, pour l'instant, je m'adresse à M. Villon.

Monsieur Villon, il faut tout de même manifester un minimum de cohérence dans l'expression de sa pensée. Je me suis reporté au journal que vous m'avez tout à l'heure reproché de lire pendant votre intervention, ce que vous n'auriez pas dû faire, car il s'agissait, en fait, de *L'Humanité* du 17 juin 1971.

J'ajoute que je me suis également référé à une autre publication, l'hebdomadaire *La Terre*, en date du 22 juin 1972, soit un an plus tard.

Je voulais savoir comment le Parti communiste présentait les objectifs du socialisme en matière agricole. A cet égard, j'ai relevé, dans le premier des journaux que j'ai cités, un article intéressant, intitulé « Une réussite du socialisme : l'agriculture bulgare ».

Cet article montre comment le seul objectif d'une agriculture socialiste est d'aller vers des complexes agro-industriels et — excusez du peu — non pas des petits complexes, mais des complexes colossaux puisque, par étapes — la Bulgarie doit en être arrivée à la troisième — cette agriculture doit atteindre des dimensions considérables, à en juger par ce que je lis dans ledit article : « On a calculé les dimensions optimales pour qu'une ferme soit rentable. Une ferme avicole doit produire de huit à dix millions de poulets par an... »

Dans le même esprit, je lis un peu plus loin au sujet d'une petite ville : « C'est le comité du parti du département, en accord avec le conseil des ministres, qui prit l'initiative de proposer aux paysans coopérateurs la constitution d'un complexe agro-industriel... Selon le vice-président du complexe, les paysans coopérateurs estimaient que, dans une ferme d'Etat, la gestion et la discipline de travail étaient meilleures... Mais déjà se profile à l'horizon le passage à une forme de propriété socialiste de la terre, celle où la propriété collective se transformera de plein gré en propriété d'Etat. »

M. Henri Lucas. Vous enfoncez des portes ouvertes !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je suis heureux que vous le disiez vous-même, car ce sont celles que vous ouvrez sur l'avenir de notre agriculture ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Je m'interroge également quand je lis les propos de vos penseurs les plus éminents en la matière, notamment ceux d'un homme dont les qualités intellectuelles sont très grandes, M. Chopov, ministre bulgare de l'agriculture, qui occupe, au sein du Comecon, les fonctions que M. Mansholt a longtemps occupées au sein de la Communauté économique européenne avant de devenir président de la Commission.

Après avoir dit qu'il avait pour M. Mansholt une très grande admiration, M. Chopov a prétendu qu'il était d'accord sur tout ce qui allait dans le sens de l'agrandissement des structures agricoles et qu'il soutenait pleinement les thèses de M. Mansholt à cet égard.

Monsieur Villon, vous pouvez, certes, estimer que, pour des raisons d'ordre tactique, il convient de défendre telle ou telle structure agricole qui vous paraît le plus conforme aux revendications actuelles des agriculteurs français. Mais alors je vous demande en grâce de ne pas me faire de procès d'intention en prétendant que c'est par démagogie ou par je ne sais quelle turpitude que je défends des structures familiales !

Au moins, la politique que je mène est cohérente avec les ambitions que je propose, tandis que je suis persuadé que, dans l'hypothèse où vous-même auriez la responsabilité de l'agriculture française — et je vois bien pourquoi l'exploitation familiale ne figure pas dans le programme commun de la gauche — l'exploitation familiale ferait rapidement place à des complexes agro-industriels.

M. Charles Privat. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. D'ailleurs, cela est conforme à votre doctrine et, sur ce plan, je rends hommage à la précision de votre pensée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Pierre Villon. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Villon, je vous donne la parole pour répondre à M. le ministre, mais je vous prie d'être bref.

M. Pierre Villon. Puisque vous m'avez interpellé, monsieur le ministre, je suis contraint de vous répondre.

Je regrette beaucoup que vous n'ayez lu du programme commun de la gauche que les pages qui sont consacrées à l'agriculture.

Il faut, en effet, lire en entier ce programme commun et se pénétrer de ses conceptions générales. Lorsque nous prévoyons l'amélioration des conditions de vie des Français, cela intéresse aussi les agriculteurs. De même, si nous envisageons la nationalisation des sociétés pharmaceutiques, c'est parce qu'une telle mesure permettrait de faire pas mal de choses pour la protection de la santé de l'ensemble de la population, et notamment des agriculteurs.

Vous vous plaignez que je vous aie accusé de ne pas vouloir défendre réellement l'exploitation familiale et que je vous aie présenté comme leur défenseur en vue des prochaines élections.

Pour le prouver, je dirai simplement ceci : depuis plusieurs années déjà, ce sont les ministres de l'agriculture de la majorité, vos prédécesseurs et vous-même, qui avez demandé à cette Assemblée de voter le projet de loi sur les S. A. I. F., qui conduirait à la concentration monstrueuse de la propriété de la terre entre les mains des banques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*) Et c'est ainsi que, pendant des années, toute amélioration de la loi sur l'indemnité viagère de départ a été subordonnée à l'adoption par l'Assemblée de ce texte, qui était réclamé par les banques.

Pour conclure, je dirai que nous n'avons pas à répéter à toutes les pages du programme commun que nous sommes partisans de la défense de l'exploitation familiale, puisque nous le sommes tout naturellement...

M. Henri de Gastines. Si cela va sans dire, cela va mieux en le disant !

M. Pierre Villon. ... parce que nous défendons toujours ceux qui travaillent et qui produisent.

Et ce sont des théoriciens de votre bord, des gens favorables à la concentration agricole sous la forme capitaliste, qui nous reprochent d'être les défenseurs d'une forme périmée d'économie agricole.

M. le président. Monsieur Villon, je vous prie de conclure.

M. Pierre Villon. Je conclus, monsieur le président.

Le programme commun ne tend pas à l'instauration du socialisme. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Mais le socialisme lui-même assure la modernisation, y compris sous la forme de complexes agro-industriels, par la coopération entre paysans et travailleurs, avec les paysans et non pas contre eux, non pas en les éliminant, non pas en les substituant des sociétés anonymes telles que celle que nous avons connue dans l'Allier, au Theil, et qui, après avoir acheté des centaines d'hectares pour faire de l'élevage industriel, a fait faillite.

M. le président. Monsieur Villon, il faut conclure !

M. Pierre Villon. A une question que je posais à ce sujet, l'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, m'a répondu — presque naïvement, puisqu'il avouait ainsi l'orientation de votre politique — que c'était une entreprise extrêmement inté-

ressante parce qu'elle tentait de produire de la viande, en passant par tous les stades de la production, du fourrage jusqu'à la boucherie. Il aurait d'ailleurs dû dire « jusqu'à l'équarissage », car cette société a échoué dans sa tentative d'industrialiser la production de viande avec des salariés. Tous les éleveurs du Charolais se sont gaussés de cette société qui, pourtant, a bénéficié de vos libéralités, que vous refusez aux éleveurs professionnels, petits et moyens.

M. Arthur Ramette. Je demande la parole. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Monsieur Ramette, je regrette de ne pouvoir vous la donner. Puisque vous êtes inscrit dans la discussion, vous pourrez intervenir tout à l'heure.

M. Arthur Ramette. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Ramette, pour un rappel au règlement.

M. Bertrand Denis. Quel article du règlement invoque M. Ramette ?

M. Arthur Ramette. Je veux simplement dire à M. le ministre de l'agriculture qu'en 1944 il y avait encore, dans ce pays, quatre millions d'exploitations familiales, qu'aujourd'hui il en reste moins de deux millions et que depuis quatorze ans le nombre des exploitations familiales disparues s'élève à quelque 800.000. (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. Monsieur Ramette, il ne s'agit pas là d'un rappel au règlement ! Je le répète, vous aurez la parole tout à l'heure.

La parole est à M. Rolland.

M. Hector Rolland. Monsieur le ministre, chacun sait qu'en Russie tous les agriculteurs travaillent en toute liberté ! Point n'est besoin d'épiloguer à ce sujet ! (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Depuis les discours de Saint-Flour et d'Aurillac, il nous avait bien semblé, à nous, la majorité, qu'une prise de conscience suscitait, pour les agriculteurs, l'espoir en des temps meilleurs.

Depuis que vous avez la responsabilité du ministère de l'agriculture et que vous nous avez fait part des idées que vous comptiez réaliser, nous sommes persuadés que le choix de votre personne a été très bon. Aussi permettez-moi de rendre hommage à l'action que vous menez puisque, en peu de temps, vous avez déjà créé un choc psychologique au sein du monde agricole. Celui-ci vous en sait gré, et la majorité de cette Assemblée aussi. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Arthur Notebart. Ce n'est pas très gentil pour les autres !

M. Hector Rolland. Se préoccuper de l'agriculture et des agriculteurs, c'est non seulement s'efforcer de sauvegarder la vie rurale, mais aussi rechercher l'équilibre de la vie nationale, grâce à un puissant moyen économique.

Nous ne pouvons donc qu'applaudir à vos initiatives.

Vous nous avez fait part, dans un brillant discours, de votre volonté de travailler avec caractère et intelligence à la sauvegarde de l'agriculture. J'aborderai néanmoins quelques points essentiels quant aux moyens d'assurer cette sauvegarde.

Vous avez parlé très longuement de l'aide aux agriculteurs et nous approuvons vos initiatives à cet égard. Cependant, d'autres actions doivent participer à la protection de l'agriculture française : c'est le cas de l'aide aux logements vétustes.

Sur l'ensemble du territoire, pendant cinquante ans, les agriculteurs n'ont pas gagné suffisamment leur vie pour entretenir les bâtiments de leurs exploitations. Un effort très important doit être entrepris de ce point de vue. C'est absolument nécessaire, car on ne saurait demander aux jeunes agriculteurs de rester dans des logements dont les normes sociales ne correspondraient pas à celles des logements urbains.

Il y a quelques semaines, monsieur le ministre, j'avais appelé votre attention sur les longs retards constatés dans le versement des subventions accordées pour l'entretien des bâtiments d'élevage. Si vous voulez que les agriculteurs soient convaincus de la bonne volonté du Gouvernement, je vous demande, avec

toute l'amitié que je vous porte et la confiance que j'ai en vous, de prendre rapidement la décision de débloquer ces subventions.

Enfin, je voudrais évoquer le problème du téléphone. A cet égard, les agriculteurs ne constituent pas une catégorie de population inférieure aux autres et ils voudraient aussi profiter des nouveautés.

Vous avez demandé aux agriculteurs de consentir un effort très important en matière d'élevage et vous avez décidé de les aider. Mais comment voulez-vous que ceux qui exploitent des fermes isolées, ceux qui habitent les « écarts », puissent un jour disposer du téléphone, étant donné que le coût de l'installation s'élèverait, pour eux, à 200.000, 300.000 voire 400.000 anciens francs ?

Vous avez dit qu'un homme de la ville coûtait plus cher qu'un homme de la campagne. Eh bien ! en l'espèce, c'est tout le contraire. En effet, tandis que l'administration des P. T. T. réclame au citadin le versement de 30.000 anciens francs pour l'installation d'une ligne téléphonique, la note à payer s'élèverait, pour un de ces agriculteurs, à plusieurs centaines de milliers d'anciens francs.

Il faudrait donc qu'en accord avec le ministère des P. T. T. une subvention fût accordée aux habitants des « écarts », qui sont très nombreux.

De la condition des agriculteurs dépend le développement de l'agriculture. On ne saurait donc passer sous silence le problème des transports scolaires.

Il semble, en effet, que les agriculteurs soient pénalisés du fait de la scolarisation de leurs enfants dans les C. E. G. et dans les C. E. S.

Il est de notoriété publique — vous le savez bien, monsieur le ministre, puisque vous habitez un département rural — que certains élèves sont obligés de parcourir chaque jour, en car, de dix à quinze kilomètres et que les familles doivent payer 40 p. 100 des frais de transport. En dix mois — puisque la durée des vacances scolaires est de deux mois — le montant de la contribution financière réclamée aux agriculteurs est tel qu'ils sont pénalisés du fait de leur profession.

C'est un gouvernement de la V^e République qui a institué l'indemnité viagère de départ — mai oui, mes chers collègues du groupe communiste, le Gouvernement a parfois des idées généreuses ! — et, à ce titre, certains agriculteurs perçoivent 1.500 francs, tandis que d'autres se voient attribuer une indemnité de 3.000 francs.

Faites en sorte, monsieur le ministre, que le montant de l'indemnité soit le même pour tous, car les besoins des agriculteurs qui partent en retraite sont identiques.

Enfin, puisqu'on a beaucoup parlé de problèmes politiques avant que je prenne moi-même la parole, je conclurai très simplement en disant que la sauvegarde de l'agriculture, des agriculteurs et de la France tout entière passe par la majorité qui est au pouvoir depuis 1958 et qui, bien sûr, y restera. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Maurice Papon, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, l'ancien rapporteur du budget de l'agriculture ne peut que se réjouir de l'intérêt que suscitent les crédits du ministère de l'agriculture, mais le

président de la commission des finances — qui, avec votre concours, a eu beaucoup de mal pour organiser le programme de la discussion budgétaire — est quelque peu inquiet.

En effet, pour bien faire, il faudrait que le vote du projet de budget du ministère de l'agriculture intervienne au plus tard demain dans l'après-midi, afin de laisser la place à la discussion du projet de budget du ministère des affaires étrangères.

Je vous suggère donc — si mes collègues en sont d'accord et si vous-même, monsieur le président, acquiescez à cette proposition — de prolonger d'une heure, cette nuit, la discussion.

M. le président. Monsieur le ministre, en êtes-vous d'accord ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, je me rallie entièrement à la proposition de M. le président de la commission des finances.

M. le président. Il en est donc ainsi décidé.

Mes chers collègues, dois-je rappeler que nous avons un programme chargé pour cette nuit ? Je souhaite que les orateurs soient très disciplinés. D'ailleurs, le président de séance s'efforcera de faire respecter les temps de parole.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973, n° 2582 (rapport n° 2585 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et développement rural, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite) :

Agriculture et développement rural :

(Annexe n° 7 — M. Godefroy [agriculture] et M. Djoud [développement rural], rapporteurs spéciaux ; avis n° 2586, tome VI, de M. Bordage [enseignement agricole], au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2590, tome II, de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la commission de la production et des échanges.

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n° 19 — M. Godefroy, rapporteur spécial ; avis n° 2590, tome VI, de M. Bertrand Denis au nom de la commission de la production et des échanges).

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) :

(Annexe n° 41 — M. Collette rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome XVI, de M. de Montesquiou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2590, tome XXI, de M. Bousseau, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.